

— Denis —
MUKWEGE
— Président —

Réparer
et
Soigner
le Congo
de fond en comble

Mon Projet de Société
en 12 sécurités-clés

www.denismukwege2023.com



Réparer le Congo

de fond en comble

Denis Mukwege
Candidat Président de la République



Lettre aux
filles et fils
du **Congo**

Dr Denis Mukwege

Très chers Compatriotes,

Je ne suis pas candidat pour commencer une carrière politique. Je suis Candidat pour trois fins : la fin de la guerre, la fin de la faim et la fin des vices. Ces trois fins montrent et démontrent qu'il faut plus que gouverner autrement la République Démocratique du Congo ! Il faut la sauver.

Vous avez maintenant une décision historique et grave à prendre. Elle consiste à donner au pays le cap qu'il cherche, et à notre société, la boussole qui lui fait tant défaut. Ce défi n'est ni au-dessous des intelligences des candidats, ni au-dessus de la clairvoyance des électeurs.

Voilà pourquoi, d'ici la fin de la campagne, je ne vous parlerai que de ces deux axes majeurs qui forment la raison d'être de ma candidature à la Présidence de la République. Il s'agit d'abord de « Mon Plan de Paix », de « Mon Plan pour la fin de la faim » et de « Mon Plan pour la fin des vices ». Ensuite, c'est mon « Projet de société et de nouvelle civilisation républicaine au Congo ».

Tout le long de cette campagne électorale, je n'attaquerai aucunement mes adversaires. Cela n'éclaire nullement le débat, offense la dignité de la fonction à laquelle nous sommes candidats et dégrade l'intelligence collective. Convertir les insultes en idées et idéaux est le défi que chaque candidat se doit de relever pour contribuer au stop de l'effondrement moral de notre société. Qu'il me soit donc autorisé de vous recommander de ne guère choisir pour Président de la République Démocratique du Congo quelqu'un qui utilise l'insulte comme argument. Chaque candidat a un devoir d'intelligence exemplaire et de comportement éthique irréprochable.

Voici donc l'enjeu de votre choix : la fin de la guerre, qui est mon premier souci, et pour laquelle j'ai pris des grands risques personnels ; la fin de la faim, pour faire respecter les Congolais, et la fin des vices pour enraciner le bien-vivre ensemble congolais. C'est, en trois évocations, le centre du débat et l'engagement central de ma candidature.

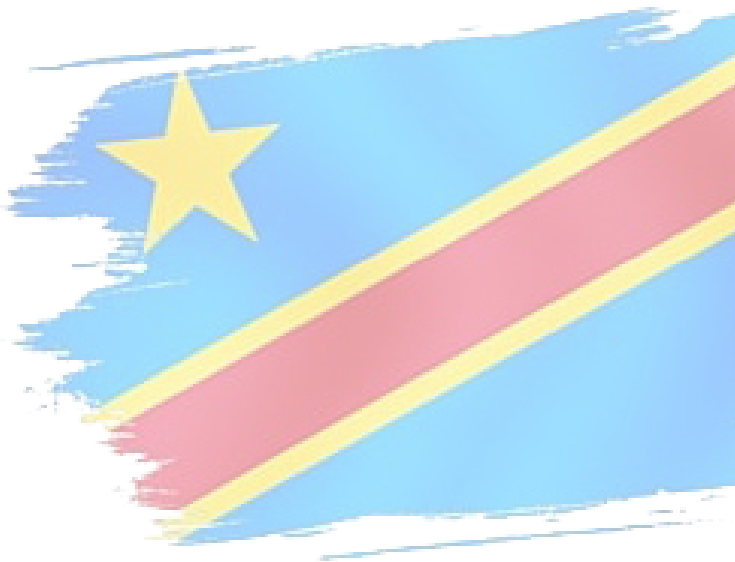


Ma campagne électorale ne sera exclusivement qu'une campagne d'information, d'explication et de sensibilisation afin que tout soit fait pour que la République Démocratique du Congo devienne un pays que son peuple chérit parce qu'on y vit en paix et en autosuffisance alimentaire, une nation que l'on respecte pour ce qu'il est et qu'on envie pour ce qu'il va devenir. Je n'accepte plus qu'on se moque de notre pays et qu'on méprise notre peuple.

Mon projet de société, que ce propos liminaire introduit, est l'opportunité que je saisis pour vous dire, très chers compatriotes, tout ce que j'ai dans l'esprit, ainsi que tout ce que j'ai sur le cœur pour notre destin collectif ! Dans ce projet, je n'ai fait aucune promesse qui ne puisse être tenue !

Tout ce qui y est prévu se fera.

Moi, Denis MUKWEGE, je me présente à vous en candidat indépendant, sans parti politique, et sans autre attache que mes convictions et mon expérience. Elu Président de la République, je montrerai comment j'ai respecté les engagements pris dans ce « Projet de société ». Je vous dirai, très chers compatriotes, les motifs et les circonstances de toutes les décisions importantes de mon quinquennat, et spécialement ceux ayant trait à l'état d'urgence agroalimentaire.



Je m'engage également à montrer comment, dans la crise économique et sociale la plus grave que notre société ait connue depuis 1960, mon projet de société est un vaste et audacieux chantier des jours heureux pour tous en République Démocratique du Congo.

D'ores et déjà, avec la ferveur citoyenne que soulève ma candidature, je vois comment, ensemble, nous allons remettre notre pays sur pied, et faire de nos rêves la réalité de notre vécu quotidien à nous tous.

Nous avons trop souvent douté de nous-mêmes alors que peu de sociétés sont assises sur un socle fait des ressources naturelles et culturelles aussi riches que les nôtres. Les affres de la guerre ont réussi à souffler le doute sur nos valeurs et sur notre histoire. Nous devons au contraire être une nation rassemblée et sûre d'elle-même. Autant il ne faut rien renier de notre héritage et de nos racines, autant il nous faut affirmer que nous sommes une nation des vaillants



guerriers, comme nous l'avons jadis prouvé, avec les glorieuses victoires de la Force Publique Congolaise en Afrique et jusqu'en Birmanie, lors de deux guerres mondiales. En ces temps si graves et si exigeants, si nous assumons d'être ce peuple congolais-là, alors nous aurons retrouvé le chemin de la grandeur.

C'est un changement de culture que je propose, afin que chacun de nous retrouve la fierté d'être fils ou fille d'un Congo qui retrouve son poids et sa voix en Afrique et dans le monde.

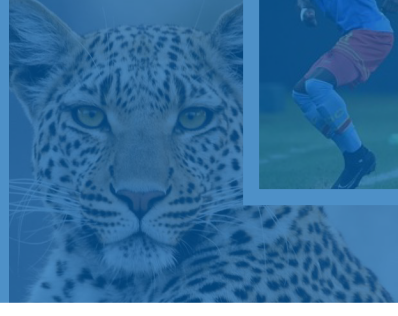
J'en ai l'intime conviction, avec les réformes puissantes consignées dans ce « Projet de société », ainsi que le « Plan de fin des vices » qui en est le mécanisme de transformation radicale du logiciel mental national, et en conscience que les Congolais et les Congolaises sont talentueux, énergiques, entreprenants, créateurs et travailleurs, notre nation peut se relancer très rapidement.

Tout cela ne peut être possible que grâce à un leadership éclairé et éclairant, c'est-à-dire : un président inspiré et inspirant qui préside ; un gouvernement engagé et engageant qui gouverne ; un parlement respecté assurant la vigie institutionnelle de la marche de la République ; une justice juste incarnant la protection juridique des droits de l'homme ; des médias dont l'indépendance et le dévouement à la déontologie journalistique sont renforcés par la dépénalisation effective des délits de presse ; des syndicats et des associations placés au cœur du changement social et éthique de la nation ; une décentralisation réelle dynamisant les gouvernances de proximité ; un système éducatif national aux finalités socio-éducatives préparant la jeunesse aux exploits scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux prouesses professionnelles dans tous les domaines ; un sursaut culturel qui transforme l'immense potentiel culturel national en industrie culturelle et créative de premier rang en Afrique, etc.

Très chers Compatriotes,

Tout ce qu'il faut pour que le rêve de ce véritable changement au profit de tous devienne une réalité se trouve dans ce « Projet de société ». Avec votre soutien, avec votre confiance, je prends aujourd'hui devant vous l'engagement de mettre en œuvre ce changement, de manière méthodique et à la hussarde. Merci d'y croire.

Dr Denis Mukwege



Les 12 sécurités





Pilier 1

Sécurité institutionnelle et administrative

Renforcement des institutions et amélioration de la gouvernance en RD Congo

La République démocratique du Congo (RD Congo) est, depuis des années, confrontée à d'importants défis en matière de gouvernance et d'intégrité institutionnelle. Ces défis ont entravé sa trajectoire de développement, bien qu'elle soit dotée de vastes ressources naturelles. Pour s'orienter vers un avenir plus prospère, la RD Congo doit s'engager dans un parcours méticuleux de renforcement de ses institutions et d'amélioration de la gouvernance.



Amélioration de la planification et de la gestion aux niveaux central et provincial

Une étape cruciale vers le renforcement des institutions consiste à affiner les processus de planification et de gestion. Tant au niveau central qu'au niveau provincial, l'accent devrait être mis sur une planification fondée sur des données probantes, en s'appuyant sur des données exactes et des recherches solides. En comprenant les besoins, les défis et les ressources spécifiques de chaque région, les plans peuvent être mieux adaptés et plus efficaces. De plus, l'utilisation d'outils technologiques et de plateformes numériques permet de rationaliser la gestion, en veillant à ce que les projets soient suivis en temps réel et que les ressources soient allouées efficacement.



Clarification des rôles et des interdépendances entre le pouvoir central et le pouvoir provincial

L'ambiguïté des rôles et des compétences conduit souvent à des chevauchements, à des inefficacités et à des conflits. Il est urgent de délimiter clairement les rôles des différents acteurs au sein de la structure de gouvernance. En établissant un cadre clair, la RD Congo peut assurer une interaction harmonieuse entre les pouvoirs centraux et provinciaux. Cela impliquera un examen systématique des mandats et des responsabilités, éventuellement par le biais de réformes constitutionnelles et législatives. De plus, la décentralisation devrait être poursuivie au besoin, ce qui permettrait aux provinces et aux entités territoriales de disposer d'une plus grande autonomie pour répondre à leurs besoins uniques tout en demeurant alignées sur les objectifs nationaux.

Mise en place d'une gouvernance appropriée et orientée vers le développement

La gouvernance ne doit pas se limiter à l'exercice du pouvoir. Elle doit être intrinsèquement liée aux objectifs de développement. Les autorités à tous les niveaux doivent être orientés vers des stratégies de développement à la fois globales et sectorielles. Des ateliers réguliers de formation et de renforcement des capacités peuvent être mis en place pour inculquer cet état d'esprit de développement. Les autorités devraient disposer des outils, des connaissances et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre et suivre efficacement les projets de développement. Des plateformes collaboratives peuvent être mises en place où les différents niveaux de gouvernance peuvent partager les meilleures pratiques, les défis et les solutions innovantes.

Système de responsabilité mutuelle avec mécanisme d'attribution

La transparence et la reddition de comptes sont les piliers d'une gouvernance efficace. La RD Congo peut énormément bénéficier de la mise en place d'un système où les différents niveaux de gouvernance se tiennent mutuellement responsables. Une approche novatrice consisterait à mettre en place un mécanisme annuel de récompense, dans le cadre duquel les entités les plus performantes seraient reconnues et récompensées. Ce « prix à payer pour la gouvernance » peut motiver les autorités à s'acquitter de leurs fonctions avec diligence, en sachant que l'excellence sera reconnue et célébrée. Cependant, pour que cela soit efficace, les critères d'attribution doivent être transparents, complets et exempts de préjugés politiques.

La voie vers des institutions solides et une meilleure gouvernance pour la RD Congo réside dans une planification méticuleuse, la clarté des rôles, une orientation développementale et un système de responsabilité et de reconnaissance. Bien que des défis ne manqueront pas d'émerger, avec des efforts soutenus et un engagement pour le bien commun, la RD Congo peut inaugurer une ère d'institutions renforcées et de gouvernance transformatrice.

Le fondement même d'une gouvernance efficace repose sur des institutions solides qui fonctionnent de manière transparente et efficiente. Pour les pays qui naviguent dans les complexités de la gouvernance moderne, des actions ciblées alignées sur des axes spécifiques peuvent optimiser considérablement le cadre institutionnel et renforcer la gouvernance. Cet essai élucide les stratégies à travers six axes pivots pour atteindre ces objectifs.

Axe 1 : Réformes et renforcement institutionnel

Les réformes institutionnelles sont essentielles pour aligner les systèmes existants sur les standards et exigences modernes. Pour y parvenir :

- **Entreprendre un examen complet des cadres institutionnels existants.**
- **Identifiez les lacunes et les redondances qui nuisent à l'efficacité.**
- **Mettre en œuvre des réformes politiques qui favorisent un environnement de responsabilisation, d'inclusion et de réactivité.**

Axe 2 : Renforcer la gestion de l'État

La gestion de l'État est l'épine dorsale de la gouvernance, et son efficacité influe directement sur la confiance du public :

- **Investir dans des programmes de renforcement des capacités pour former les fonctionnaires de l'État aux techniques modernes de gestion.**
- **Adopter la technologie pour automatiser les processus administratifs, améliorer la rapidité, la précision et la transparence.**
- **Mettre en œuvre un système de gestion de la performance pour évaluer et améliorer en permanence les fonctions de l'État.**

Axe 3 : Renforcer le suivi et le contrôle de l'Etat

Des mécanismes efficaces de surveillance et de contrôle garantissent que l'État fonctionne dans les limites prescrites :

- **Mettre en place des organes de surveillance indépendants ayant pour mandat d'examiner et de surveiller les fonctions de l'État.**
- **Mettre en œuvre un système d'audit interne robuste pour assurer le respect des procédures et identifier les domaines à améliorer.**
- **Favoriser une culture de la rétroaction où les citoyens peuvent signaler les inefficacités et les mauvaises pratiques.**

Axe 4 : Opérationnalisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

La menace de la corruption et du blanchiment d'argent peut éroder le tissu même de la gouvernance :

- Mettre en place des unités dédiées à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent avec des mandats clairs.
- Collaborer avec des organismes internationaux pour partager des renseignements et des pratiques exemplaires.
- Encourager la dénonciation en offrant une protection juridique et des récompenses aux informateurs.

Axe 5 : Renforcement des capacités de production statistique

La gouvernance basée sur les données garantit que les décisions sont ancrées dans la réalité :

- Mettre sur pied des organismes nationaux de statistique ayant pour mandat de recueillir, d'analyser et de diffuser des données.
- Collaborer avec des universités et des établissements de recherche pour exploiter l'expertise en analyse de données.
- Utiliser des outils d'analyse de données pour tirer des informations exploitables des données, en guidant la formulation des politiques.

Axe 6 : Rationalisation du processus de décentralisation

La décentralisation, lorsqu'elle est bien menée, rapproche la gouvernance des citoyens :

- Délimiter clairement les pouvoirs entre les entités centrales et décentralisées afin d'éviter les chevauchements et les conflits.
- Investir dans le renforcement des capacités au niveau local pour s'assurer que les entités décentralisées peuvent gérer efficacement leurs mandats.
- Favoriser une culture de gouvernance locale, en encourageant la participation citoyenne et le retour d'information au niveau local.



Sécurité éducative et formative

La République démocratique du Congo (RDC) se trouve à un moment crucial dans sa quête de progrès socio-économique, le secteur de l'éducation étant un rouage essentiel de cette machine de progrès. La réforme et le renforcement du système éducatif peuvent déclencher un cycle de changements positifs, non seulement dans les limites des écoles et des universités, mais aussi dans le tissu social congolais au sens large. Cet essai se penche sur les axes stratégiques essentiels à la redynamisation du secteur de l'éducation en RDC.

Gouvernance transparente et efficace

- Renforcement du cadre politique : Élaborer des politiques qui garantissent l'équité, l'inclusion et l'efficacité de la prestation de l'éducation.
- Mécanismes de responsabilisation : Mettre en place des mécanismes de vérification, d'évaluation et de consultation des parties prenantes réguliers afin d'assurer la transparence.

Lien entre l'éducation et l'emploi

- Pertinence du programme d'études : Veiller à ce que le programme d'études soit conçu de manière à doter les étudiants des compétences exigées par le marché du travail.
- Collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire : Établir des partenariats solides avec le secteur privé, en permettant des stages, des ateliers et des conférences pour combler le fossé entre la théorie et la pratique.

Surveillance et assurance de la qualité

- **Normalisation** : Mettre en œuvre des normes uniformes dans tous les établissements d'enseignement, afin d'assurer une qualité de base.
- **Évaluation continue** : Adopter des examens périodiques de la performance de l'établissement par rapport aux points de référence établis, ce qui stimule l'amélioration continue.

Renforcement des capacités du personnel éducatif

- **Programmes de formation** : Organiser des sessions de formation régulières pour améliorer les compétences pédagogiques des enseignants.
- **Incitatifs** : Offrir des salaires concurrentiels, des possibilités de croissance professionnelle et reconnaître l'excellence afin de retenir et d'attirer les meilleurs éducateurs.

Mettre en œuvre des réformes pour la compétitivité mondiale

- **Collaboration internationale** : Former des partenariats avec des prestataires de services éducatifs mondiaux afin d'exposer les étudiants et les éducateurs aux meilleures pratiques.
- **Intégration de la technologie** : Tirer parti des plateformes d'apprentissage en ligne, des ressources numériques et des outils de collaboration en ligne pour répondre aux normes mondiales en matière d'éducation.

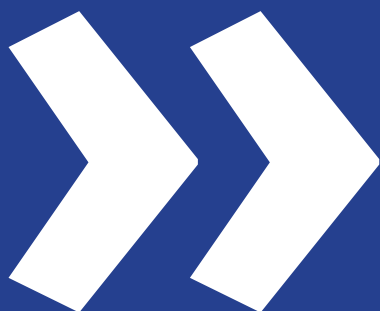
Expansion de l'éducation publique de qualité

- **Infrastructures** : Investir dans la construction d'un plus grand nombre d'écoles publiques, en particulier dans les régions mal desservies.
- **Équité** : Mettre en œuvre des politiques qui donnent la priorité à l'accès pour les communautés marginalisées, en veillant à ce que chaque enfant, quel que soit son milieu, puisse accéder à une éducation de qualité.

Infrastructure modernisée pour l'apprentissage holistique

- **Salles de classe numériques** : Intégrer des outils et des ressources numériques, en veillant à ce que les élèves soient au courant des exigences du 21e siècle.
- **Recherche et développement** : Créer des laboratoires et des centres de recherche à la fine pointe de la technologie, permettant l'application pratique des connaissances et favorisant l'innovation.

Pour la RDC, le chemin de la prospérité et de la croissance est intimement lié à la transformation de son système éducatif. En se concentrant sur ces axes stratégiques, la nation peut façonner un paysage éducatif qui soit non seulement dynamique et réactif, mais aussi qui prépare sa jeunesse à faire face aux défis mondiaux. Un système éducatif fortifié servira de base sur laquelle la RDC pourra construire son avenir, en franchissant des étapes socio-économiques et en réalisant sa vision d'une nation progressiste, inclusive et prospère.





Pilier 3

Sécurité Sanitaire et Nutritionnelle



Sécurité Sanitaire

Notre politique de santé publique vise à garantir le droit à la santé pour tous, à protéger et améliorer la santé de nos concitoyens, à soutenir la modernisation et la transformation numérique des systèmes et infrastructures de santé ainsi qu'à augmenter la résilience des systèmes de santé notamment face aux pandémies futures.

Afin d'assurer la cohésion nationale, nous veillerons à l'opérationnalisation de la « Couverture santé universelle ».

Axe 1 : Gouvernance et leadership

Nous créons les conditions d'une gouvernance à même de conduire à une utilisation efficiente des ressources disponibles.



MESURE PHARE :

Renforcement des prérogatives du Ministère de la Santé sur la gestion du secteur.

Le Ministère gère ainsi mieux les plans et les programmes de santé.

Nos mesures complémentaires :

Mesure 1 : Renforcement des capacités par la formation et la remise à niveau des agents des services du ministère pour une meilleure coordination du secteur et afin de lutter contre le gaspillage criant des ressources.

Mesure 2 : Promouvoir les partenariats avec le secteur privé pour accélérer l'amélioration de la couverture internet et de la disponibilité de l'énergie électrique en faveur des services de santé et des hôpitaux.

Axe 2 : Réorganisation des zones de sante

Bien que les zones de santé représentent des entités importantes du système de santé de la RDC, elles font face à d'énormes contraintes telles que le sous-financement, des faibles capacités des dispositions de prévention ainsi que la vétusté des équipements.



MESURE PHARE :

Création de cellules d'animation communautaire (CAC) et de comités de développement des aires de santé (CODESA).

Mise en place d'un système de participation communautaire à travers un réseau des relais communautaires, des cellules d'animation communautaire (CAC) pour chaque village et des comités de développement des aires de santé (CODESA). C'est dans ce cadre que sera mis en place un programme de santé communautaire qui aura pour mission primordiale la mise en œuvre des programmes de prévention des maladies.

Pour aller plus loin :

Mesure 1 : Revitalisation des zones de santé afin de garantir à tout instant un équilibre au niveau des valeurs de base (l'équité et la solidarité dans le financement, la dignité de la population et l'éthique professionnelle), facilitation de la mise en œuvre de la politique nationale de santé (PNS) et exécution de l'ensemble des actions touchant à l'hygiène et à l'assainissement.

Mesure 2 : Mise en place des nouvelles normes en faisant une nette différence entre les Zones de Santé en milieu rural et celles en milieu urbain. Chaque Zone de Santé aura son cadre d'investissement qui connaîtra la contribution des ressources de l'État (une grande partie), des partenaires au développement et des usagers des services de santé.

Mesure 3 : Réhabilitation et construction des infrastructures pour étendre l'offre de service et des soins de santé, notamment en augmentant de 8 à 35% la proportion des Hôpitaux Généraux de Référence et de 5 à 40% la proportion des Centres de Santé. L'intégration et l'encadrement des structures privées devra également être faite dans l'optique d'accroître l'offre de santé et l'assiette fiscale.

Axe 3 : Accès universel à l'eau potable

À peine trente pour cent des personnes vivant en RDC a accès à l'eau potable. Moins d'un quart de la population dispose de services d'assainissement de base, et n'a donc ni accès à des latrines, ni la possibilité de se laver les mains. Ceci est à la base de maladies comme le choléra.



MESURE PHARE :

Adoption du programme « Eau pour tous ».

Le projet, lancé dès le début du quinquennat, vise à assurer l'accès à l'eau potable pour les cent quarante millions de nos concitoyens à l'horizon 2035, y compris en milieu rural. En cinq ans, nous assurons l'accès à l'eau potable à 65 pour cent de la population.

Nos mesures complémentaires :

Mesure 1 : En milieu urbain, **construction de cinquante (50) usines de traitement d'eau potable** pour les 33 villes et ce, pour 2035. Nous en construisons trente (30) en cinq ans dans les chefs-lieux des 26 Provinces.

Mesure 2 : En milieu semi-urbain, construction en 5 ans de **145 systèmes AEP (adduction d'eau potable) à énergie solaire** pour les 145 chefs-lieux des Territoires.

Mesure 3 : En milieu rural, construction en 5 ans de **6000 mini-systèmes AEP (adduction d'eau potable) à énergie motrice** et latrines pour l'ensemble des Groupements de villages du territoire national.

Mesure 4 : En milieu scolaire, à l'horizon 2035, **construction pour chacune des 40 000 écoles d'un mini-système AEP et de latrines**. En cinq (5) ans, nous en construisons pour 10 000 écoles.

Axe 4 : Digitalisation des services de sante

Le faible niveau d'utilisation des outils numériques dans la gestion des services de santé est à la base de l'absence des données de qualité qui permettraient une meilleure gestion et une meilleure planification des actions du secteur. La gestion manuelle des informations dans ce secteur favorise également la fraude et la mauvaise gestion des ressources.



MESURE PHARE :

Opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé.

Nos mesures complémentaires :

Mesure 1 : Installation progressive au sein des services et formations sanitaires des **outils numériques pour la gestion des données**, la production ainsi que le partage de l'information sanitaire avec une politique de confidentialité stricte des données.

Mesure 2 : **Opérationnalisation du Campus Numérique de la Santé** afin d'offrir aux jeunes et aux professionnels de santé les cadres et supports de formations dans le domaine de l'informatique biomédicale et de santé à travers le pays.

Mesure 3 : Mise en place d'une **application de santé** en partenariat avec des entreprises privées (exemple : application mHealth de PharmAcess) qui a pour avantage de faciliter la mise en œuvre des mécanismes assurantiels.

Axe 5 : Formation et affectation du personnel de sante

En la matière, notre pays est caractérisé par un personnel de santé de faible qualité mais également par une très faible proportion de ce personnel bénéficiant d'un salaire de l'État Congolais (19,6% de l'effectif général de 256 249 agents) ainsi que de la prime (51,5%).



MESURE PHARE :

Assainissement du secteur de l'éducation dans le domaine de la santé.

Mise en place d'un contrôle rigoureux des établissements de formation existants ou en création et fermeture des établissements non viables.

Pour aller plus loin :

Mesure 1 : Recrutement du personnel via concours afin d'éviter tout clientélisme. A cet effet, les nouvelles règles en la matière exigeront la publication des annonces de recrutement, des critères de sélection objectifs, et l'organisation des épreuves écrites et orales. Des vérifications des antécédents seraient également effectuées pour garantir l'intégrité des candidats.

Mesure 2 : Instauration de l'**équité dans le paiement des salaires** tenant compte du lieu d'affectation et instauration d'une prime à la performance tenant compte du rendement de chaque acteur.

Mesure 3 : Renforcement de la **formation continue** et la mise à niveau du personnel à travers la création des centres spécialisés cliniques et des pôles de compétences provinciaux qui offriront des programmes de formation intensifs, des ateliers pratiques et des cours certifiés dans des domaines clés tels que la santé, l'ingénierie et la gestion.

Axe 6 : approvisionnement en médicaments, vaccins et autres intrants

Outre les multiples ruptures de stocks des médicaments essentiels dans plusieurs formations sanitaires publiques à travers le pays, la problématique de la circulation des médicaments de qualité douteuse et contrefaits fait de la RDC l'un des grands marchés de prédilection pour les différents réseaux de contrefaçon.



MESURE PHARE :

Mise à contribution des opérateurs du secteur privé pour assurer une production locale minimum des médicaments essentiels et intrants spécifiques.

Le gouvernement accorde des facilités fiscales et logistiques aux entreprises locales de fabrication des médicaments.

Nos mesures complémentaires :

Mesure 1 : Subventionnement des médicaments essentiels par la mise en place d'une taxation préférentielle qui permettra de subventionner une liste minimum de médicaments. Révision des prix des médicaments importés par la renégociation des marchés existants ou par mise en concurrence de plusieurs fournisseurs.

Mesure 2 : Amélioration de la disponibilité des médicaments

dans les formations sanitaires en créant des conditions pour un transfert vers le Système National d'Approvisionnement en Médicaments (SNAME) des fonds importants qui proviennent de l'aide internationale pour renforcer ce dernier et améliorer la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires.

Mesure 3 : Renforcement de la législation sur le circuit du médicament, avec des contrôles efficaces des médicaments produits localement et importés et une politique de lutte contre la corruption dans le secteur.

Axe 7 : Financement du secteur de la santé et mise en place des mécanismes assurantiels

Le financement du secteur de la santé reste majoritairement tourné vers les partenaires extérieurs (40%) et les ménages (43%). Il faut également noter les points négatifs suivants : l'insuffisance dans la mise en œuvre des mécanismes de mutualisation des risques, la faible maîtrise de la chaîne des dépenses dans le secteur de la Santé ainsi que la fragmentation de l'aide publique au développement dans le secteur.



MESURE PHARE :

Opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle (CSU).

Ceci, grâce à l'implantation de nouvelles infrastructures de santé, l'élargissement du panier de soins, un système de financement viable et l'enrôlement massif de la population en commençant par les plus vulnérables. En cinq (5) ans, le programme CSU couvre les frais de santé maternelle et néo-natale, c'est-à-dire la mère et le nouveau-né jusqu'à l'âge de deux ans s'agissant ce dernier.

Pour aller plus loin :

Mesure 1 : Augmentation progressive du budget de l'État alloué à la santé pour atteindre 15% du budget annuel. Le gouvernement allouera des ressources supplémentaires chaque année à la santé de l'enfant et la prise en charge des épidémies et maladies récurrentes, tout en réajustant les priorités budgétaires en conséquence.

Mesure 2 : Mise en place des cadres de coordination des financements extérieurs à travers l'élaboration des cadres d'investissement détaillés, qui permettront d'aligner les contributions financières des partenaires internationaux avec les objectifs stratégiques du secteur de la santé du pays.

Mesure 3 : Standardisation des coûts des soins et services de santé, à travers le pays tout en mettant en place le contrôle de la tarification ainsi que le subventionnement des services et soins à travers la redynamisation du Fonds de Solidarité.

Axe 8 : Lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Notre pays compte le plus grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë en Afrique. La fragilité économique, les difficultés commerciales avec les pays voisins et les perturbations climatiques en sont les causes principales.



MESURE PHARE :

Redynamiser et assurer le fonctionnement du Comité Multisectoriel de Nutrition.

Nos mesures complémentaires :

Mesure 1 : Développer et **adopter un plan national de sécurité alimentaire** cohérent et de long terme, en s'inspirant du programme de résilience du système alimentaire de la Banque Mondiale en Afrique de l'ouest.

Mesure 2 : Évaluer l'impact du projet multisectoriel de santé et de nutrition financé par la Banque Mondiale dans 4 provinces afin d'envisager éventuellement l'extension de ce modèle vers d'autres provinces.

Axe 9 : Urgences médicales et humanitaires

Les crises humanitaires sont récurrentes en RDC et affectent surtout les plus vulnérables de nos concitoyens (enfants, femmes, migrants et personnes déplacées). De plus, les opérations de secours et d'aide humanitaire sont exclusivement confiées aux ONG locales et étrangères, ce qui déresponsabilise les pouvoirs publics.



MESURE PHARE :

Création d'une agence des situations urgentes et humanitaires.

Elle a pour mission d'intervenir rapidement et efficacement lors des catastrophes d'envergure. Elle assure également la coordination et le renforcement des activités des ONG locales à visée humanitaire.

Pour aller plus loin :

Mesure 1 : Définition claire des responsabilités de l'État ainsi que du rôle de la société civile, ONG et partenaires extérieurs dans le domaine des actions humanitaires. Ceci fera l'objet d'une formalisation à travers un cadre réglementaire et des accords de partenariat qui spécifieront les domaines d'intervention, les obligations et les mécanismes de suivi et d'évaluation pour chaque acteur impliqué.

Mesure 2 : Mise en place d'un Plan Directeur des urgences humanitaires en coordination avec les ONG locales et la société civile afin d'être prêt face aux catastrophes humanitaire et environnementaux à venir ainsi que d'une Stratégie de Prévention des Risques qui soit respectueuse des droits de tous les citoyens à l'aide et à la protection, en réalisant des projections de coûts et en définissant les allocations budgétaires nationales requises.



Sécurité Nutritionnelle

La République démocratique du Congo (RDC) est dotée de vastes ressources naturelles, mais sa population est confrontée à de nombreux défis nutritionnels. Il est primordial de relever ces défis pour assurer une génération future prospère et en bonne santé et un progrès sociétal global. Nous présentons quelques solutions, en se concentrant sur les objectifs susmentionnés, pour promouvoir le développement de la nutrition en RDC.



Lutter contre la malnutrition chronique chez les enfants

Objectif : Réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants âgés de 0 à 59 mois à moins de 15 %.

Stratégies :

- Promotion de l'allaitement maternel : Encourager l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et poursuivre l'allaitement en même temps que l'allaitement complémentaire par la suite.
- Alimentation complémentaire : Préconiser et fournir des aliments complémentaires nutritifs aux enfants après six mois, en mettant l'accent sur les ingrédients disponibles localement.
- Programmes communautaires de nutrition : Établir des cuisines et des jardins communautaires pour assurer l'accès à des aliments nutritifs.



Lutter contre la malnutrition aiguë dans toutes les provinces

Objectif : Réduire la prévalence de la malnutrition aiguë globale à moins de 5 % dans toutes les provinces.

Stratégies :

- Centres d'alimentation thérapeutique : Mettre en place et développer des centres pour le traitement des enfants souffrant de malnutrition sévère.
- Détection précoce : Former les agents de santé communautaires à l'identification des signes précoces de malnutrition aiguë en vue d'une intervention rapide.
- Sensibilisation du public : Mener des campagnes d'éducation sur les dangers de la malnutrition et de promotion de la diversité alimentaire.



Lutter contre les maladies non transmissibles liées à la nutrition

Objectif : Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles liées à la nutrition.

Stratégies :

- Éducation diététique : Lancer des programmes mettant l'accent sur les régimes équilibrés, le contrôle des portions et les dangers de la surconsommation.
- Promotion de l'activité physique : Préconisez la pratique régulière d'une activité physique pour lutter contre la sédentarité.
- Mise en œuvre de la politique : Réglementer la publicité et la promotion de la malbouffe, en particulier en ciblant les enfants.



Réduire l'anémie chez les groupes vulnérables

Objectif : Réduire la prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer.

Stratégies :

- Supplémentation en fer : Distribuer des suppléments de fer et d'acide folique aux groupes ciblés.
- Diversification alimentaire : Promouvoir la consommation d'aliments riches en fer comme les légumes-feuilles et les légumineuses.
- Lutte antiparasitaire : Mettre en œuvre des programmes de vermifugation et de prévention du paludisme, qui sont des causes indirectes d'anémie.

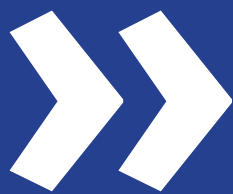


Lutter contre la carence en vitamine A

Objectif : Réduire la carence en vitamine A à moins de 10 %.

Stratégies :

- Supplémentation en vitamine A : Mener des campagnes semestrielles de supplémentation pour les enfants.
- Promotion diététique : Encourager la consommation d'aliments riches en vitamine A comme les patates douces à chair orange et les légumes à feuilles vert foncé.



La réalisation de ces objectifs nutritionnels nécessite une approche multidimensionnelle, intégrant la formulation de politiques, l'engagement communautaire et le développement des infrastructures. Avec un engagement indéfectible et une stratégie holistique, la RDC peut surmonter ses défis nutritionnels, en favorisant une nation où chaque citoyen, jeune et vieux, bénéficie des avantages d'une nutrition optimale. Cela permettra non seulement d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé, mais aussi de catalyser la trajectoire de développement globale de la RDC.



Sécurité économique, financière et Commerciale

J'ai fait le choix d'un modèle économique et financier révolutionnaire pour accélérer la marche de l'économie congolaise vers l'émergence. Cette stratégie révolutionnaire radicale, dénommée « Nouvelle Économie Congolaise », constitue le référentiel de la politique économique, financière et sociale que je m'engage à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme.

La « **Nouvelle Économie Congolaise** » va engager des ruptures qui permettront d'inscrire la République Démocratique du Congo sur une trajectoire radicalement nouvelle du redressement économique et du développement intégral. Les actions révolutionnaires de cette « **Nouvelle Économie Congolaise** » visent à relever durablement le potentiel de croissance, et à stimuler la créativité ainsi que l'initiative privée afin de réaliser de manière accélérée les trois objectifs stratégiques ci-après :

1

Précipiter la transformation structurelle de l'économie nationale à travers la transfiguration des moteurs actuels de croissance, ainsi que le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale, à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements. Cet axe s'inscrit dans une optique de développement plus équilibré, de promotion de territoires ruraux et de pôles économiques viables afin de stimuler le potentiel de développement sur l'ensemble du territoire.

2

Engager une révolution des qualifications professionnelles pour valoriser dans les meilleurs délais le capital humain national. **Objectif** : permettre non seulement de doter les individus des connaissances et compétences nécessaires pour s'adapter aux changements systémiques, mais aussi leur donner les moyens de participer à la création d'une société plus solidaire, plus égalitaire, plus inclusive et plus durable.

3

Immerger l'économie nationale dans une culture éthique et cognitive qui fasse de l'éducation professionnalisante et du culte de vertus, les deux leviers essentiels de cette « **Nouvelle Économie Congolaise** ». Celle-ci est appelée à allier, dans un écosystème de solutions, gouvernance publique intègre, finalités sociales priorisées, primauté de la production industrielle sur l'importation et le trafic, règle du salaire à réel pouvoir d'achat partout, efficacité économique et sa contribution maximale à l'amélioration de la qualité de vie collective et du bien-être général...

En un mot, cette « Nouvelle Économie Congolaise », c'est une autre façon d'entreprendre, fondée sur des valeurs comme le bénéfice à long terme, la création massive d'emplois, la sauvegarde de l'environnement, et enfin, le soutien à l'enracinement d'une citoyenneté active et au rayonnement de ces trois valeurs morales qui fondent l'éthique collective en société : l'altruisme, la compassion et la générosité.

Les trois segments de cette stratégie permettent, par leurs synergies et leurs effets convergents et cumulatifs, de créer les conditions du redressement national accéléré.

Axe 1 : Les deux prérequis de la « **Nouvelle Économie Congolaise** » :

1. Reconstruire à tout prix le marché intérieur, par la série de mesures ci-après :

- Encadrer les importations en distinguant celles nécessaires au fonctionnement de l'outil de production et celles qui concurrencent cette production nationale, surtout dans les domaines de la production agro-alimentaire et le textile ;
- Attirer les entreprises créatrices d'emplois et les maintenir, par la création du foncier économique attractif et une politique attrayante d'accueil, d'accompagnement administratif et fiscal et d'appui aux investisseurs ;

- Soutenir l'investissement privé national PME/PMI par un dispositif d'accompagnement et d'encadrement pré-crédation et post-crédation tout en optimisant les opportunités de partenariat avec les entreprises étrangères en vue de partage de moyens et de transfert de compétences ;
- Soutenir l'activité agricole et les filières agro-alimentaires nationales. Créer et capter de la valeur ajoutée agricole sur le territoire national par le soutien aux circuits productifs courts, la création d'ateliers de transformation des produits agricoles, etc. ;
- Diversifier l'offre touristique, par la valorisation du patrimoine bâti et paysager, la présentation d'une «vitrine nationale positive» valorisant les mœurs congolaises, l'identité nationale, les savoir-faire locaux, la force congolaise de créativité et d'innovation, par le développement des activités culturelles (marchés des arts, festival de musiques, de danse et d'arts de rue, le patrimoine gastronomique congolais, défilé de haute couture congolaise et de haute coiffure congolaise...

2. Conquérir les marchés extérieurs, à travers les dispositifs ci-contre :

- Préparer méthodiquement l'économie nationale à engager la dure bataille des exportations des produits industriels finis internationalement compétitifs ;
- Développer des programmes de réalisation de joint-venture avec des champions régionaux et mondiaux ;
- Développer une stratégie de partenariat externe privé national/privé étranger et public national/privé étranger ;
- Attirer de plus en plus d'investissements Industriels directs étrangers (IDE) ;
- Simplifier l'accès des entreprises nationales aux services étatiques de soutien aux exportations ;
- Aider les entreprises à accéder à l'information stratégique dont elles ont besoin pour intervenir avec efficacité sur des marchés extérieurs ;
- Stimuler et développer des compétences en commercialisation sur les marchés extérieurs...

Axe 2 : Des indicateurs conformes à la doctrine de la « Nouvelle Économie Congolaise »

La doctrine de la « Nouvelle Économie Congolaise » entend relever un défi : concilier et harmoniser cinq aspects majeurs de la vie humaine en société : une économie créatrice d'emplois et de richesses, une vie sociale en quête de bonheur collectif, une éducation qui vise une citoyenneté responsable, éthique, entrepreneuriale et engagée.

Intégrer tous ces aspects au sein de la statistique officielle, c'est matérialiser la volonté d'évaluer la gouvernance de la République tant sur l'insécurité économique liée au chômage, à la maladie, au déficit d'éducation, à la carence de formation professionnelle, à la promiscuité et l'insalubrité des lieux de vie, que sur la protection de notre environnement.

L'enjeu est double : montrer d'une part en quoi la doctrine de « Nouvelle Économie Congolaise » va procurer des gains collectifs distinctifs à la société, et d'autre part, comment cette pensée révolutionnaire contribuera à gérer autrement l'économie.

Il s'agit donc de faire la démonstration qu'une interaction positive est possible entre la croissance économique, une notion quantitative unidimensionnelle, qui n'entraîne pas mécaniquement « le Bien-Vivre-Ensemble », compte tenu du fait que l'accroissement des ressources peut être confisqué par une minorité et priver la société de progrès social, et la « Nouvelle Économie Congolaise » qui se veut un processus qualitatif, renvoyant au changement des valeurs et des mentalités.

La nouveauté de la démarche est un regard révolutionnaire jeté sur le phénomène économique d'augmentation soutenue de la production qu'on appelle la « croissance », et dont le taux de variation du Produit intérieur brut (PIB) permet de la mesurer.

Ce nouveau regard génère trois observations :

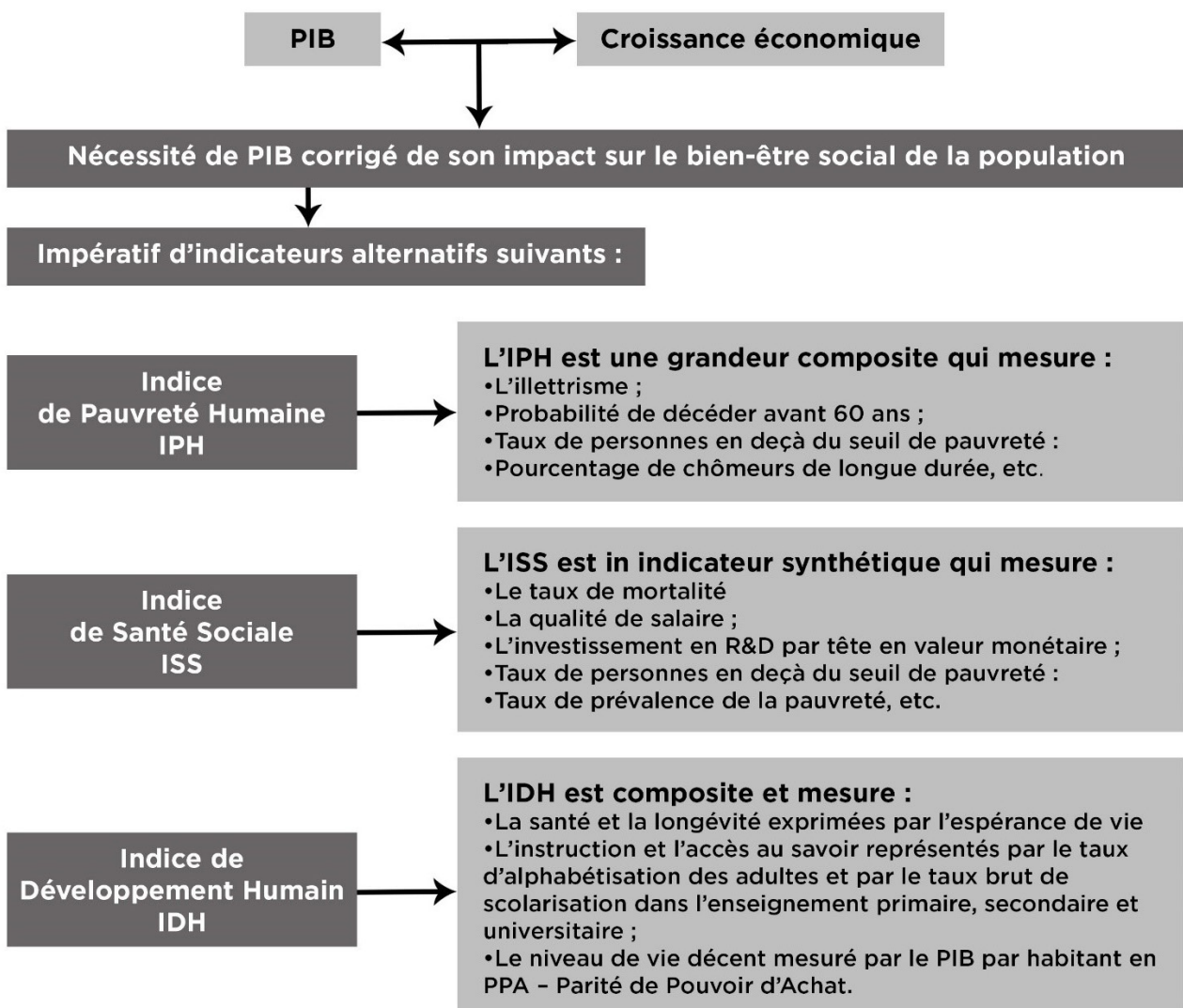
- le PIB comptabilise ce qui se vend ou s'achète, ainsi que la production des administrations publiques, alors que la richesse d'un pays ne se mesure pas seulement en unité monétaire mais aussi en termes d'espérance de vie et d'accès à l'éducation, etc. ;
- le PIB ne prend pas en compte la répartition de la richesse créée, et une croissance du PIB peut donc tout à fait masquer un approfondissement des inégalités, et une dégradation de la situation des plus fragiles ;
- le PIB ne prend pas en considération l'état de stocks dans lesquels l'activité économique puise ce qui lui permet d'assurer la production, et ne rend donc pas compte de l'épuisement des ressources naturelles liées aux modes en vigueur d'exploitation

de nos terres, de notre sous-sol, de nos forêts et de nos eaux. C'est donc un indicateur de court terme, qui ne dit rien de la soutenabilité de notre modèle économique.

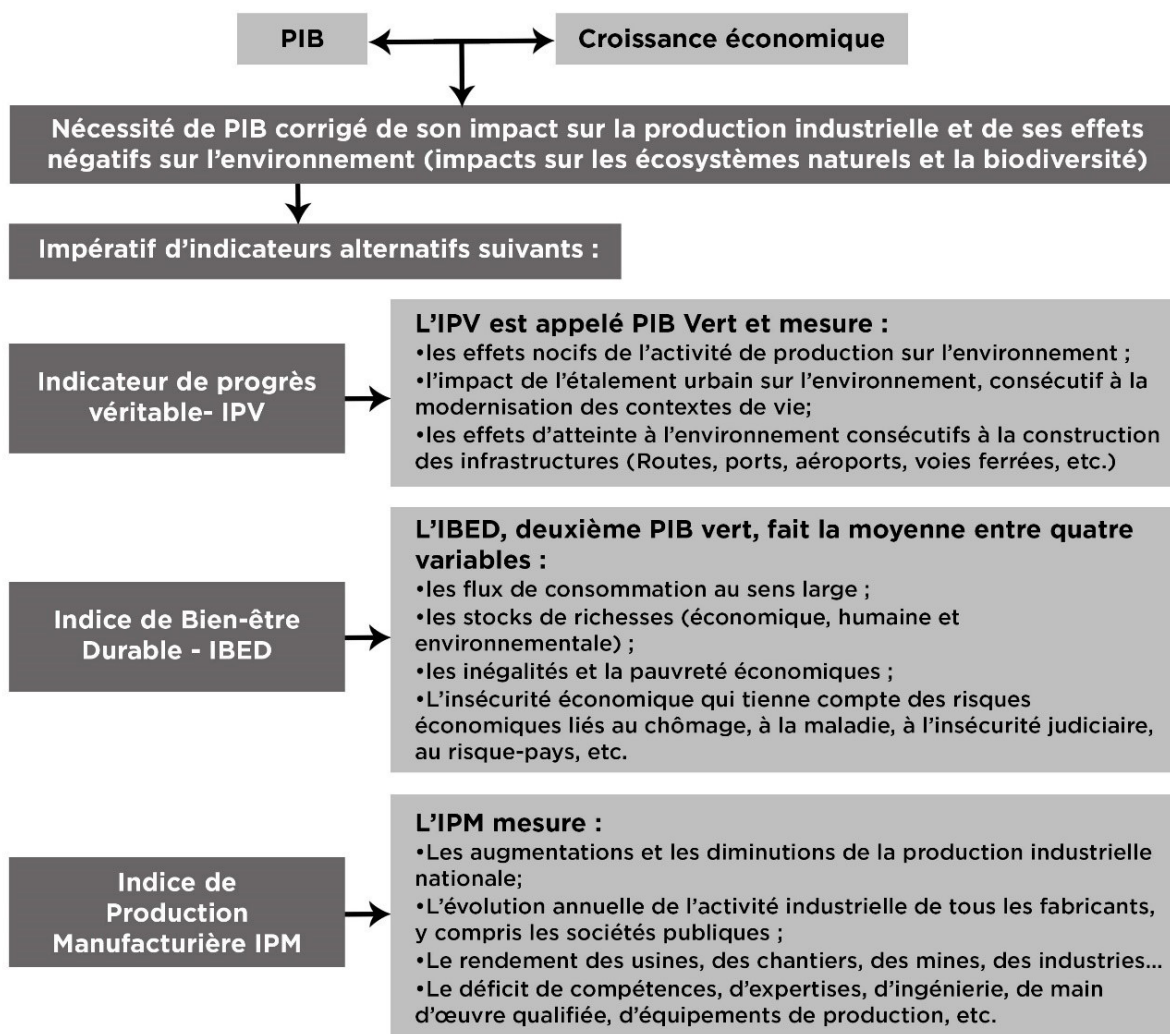
Etant donné que la « Nouvelle Économie Congolaise » se construit sur le postulat que le « Bien-Vivre-Ensemble » et la croissance économique sont des phénomènes interdépendants, il faut des nouveaux outils de mesure, en tout cas un nouveau système et une nouvelle hiérarchie des valeurs, une nouvelle évaluation de « ce qui compte »... C'est-à-dire : un nouveau cadre de référence statistique. Ce sont des nouveaux indicateurs du retour social, culturel et environnemental des performances économiques.

Ci-contre, en schémas, ces nouveaux indicateurs et leurs champs respectifs d'implication.

1. Les indicateurs éco-sociaux



2. Les indicateurs écoenvironnementaux



Axe 3 : Enraciner une stabilité macroéconomique pour le développement

La stabilité macroéconomique est la pierre angulaire du développement durable de tout pays. En RDC, un pays doté d'une pléthore de ressources mais en proie à des défis de longue date, il est essentiel d'assurer cette stabilité. Voici une approche stratégique qui s'articule autour de dix axes cruciaux :



Mise en œuvre d'une politique budgétaire cohérente :

Une politique budgétaire cohérente peut garantir une faible inflation, la stabilité de la valeur de la monnaie et la viabilité des comptes courants. En surveillant constamment ces indicateurs et en adaptant la politique budgétaire en conséquence, la RDC peut maintenir un environnement économique stable propice à la croissance et à l'investissement.



Élargir l'assiette fiscale :

En améliorant les méthodes de recouvrement des impôts et en assurant l'efficacité des dépenses publiques, le pays peut tirer parti de ses ressources intérieures. L'allocation efficace de ces ressources aux secteurs productifs peut propulser le pays vers ses objectifs de développement.



Rationalisation de la mobilisation des recettes :

La réforme des administrations financières est essentielle pour saisir toutes les potentialités fiscales sans entraver les activités commerciales ou les fonctions de marché. Une réforme globale pour faire en sorte que toutes les activités économiques contribuent équitablement aux recettes de la nation est indispensable.



Meilleure traçabilité :

Un système transparent et responsable permettra de suivre les opérations de mobilisation des recettes publiques tant au niveau central qu'au niveau provincial. Cela permettra de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière appropriée et de dissuader les abus ou la corruption.



Cadastre fiscal et connectivité :

La création d'une base de données exhaustive sur les contribuables et l'interconnexion de tous les organismes de recouvrement des recettes va améliorer l'efficacité et réduire l'évasion fiscale. Cela permettra d'augmenter les recettes de l'État tout en assurant l'équité du système fiscal.



Mise en œuvre efficace de la loi sur les finances publiques (LOFIP) :

La décentralisation et la responsabilisation sont au cœur de LOFIP. En mettant en œuvre efficacement cette loi, les gouvernements locaux auront un meilleur contrôle et une meilleure responsabilité sur leurs finances, en veillant à ce que les ressources soient utilisées là où elles sont le plus nécessaire.



Automatisation de la chaîne de dépenses :

Les progrès technologiques peuvent rationaliser les opérations, réduire les erreurs humaines et améliorer la transparence. L'automatisation permettra de s'assurer que les fonds sont déboursés en temps opportun et conformément aux besoins.



Système intégré de gestion des finances publiques :

La mise en place d'un système de gestion financière holistique qui relie toutes les entités financières garantit la transparence sur l'ensemble du système financier. Géré par des experts nationaux, un tel système permettra d'aligner les stratégies financières du pays sur ses objectifs de développement.



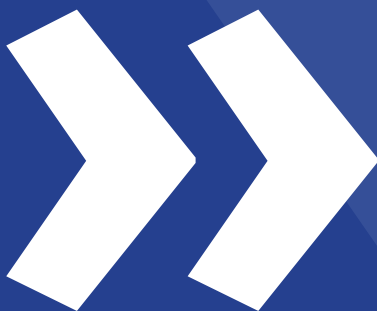
Renforcement des capacités administratives :

Investir dans la formation et le développement de l'administration de l'État va améliorer la prévisibilité et la crédibilité des finances publiques. Une administration bien informée peut prendre des décisions économiques judicieuses qui correspondent aux besoins de développement du pays.



Promouvoir la transparence et la participation citoyenne :

La participation des citoyens au processus financier et l'accès à l'information budgétaire dans un langage simple favorisent un sentiment de confiance. Cette inclusion permettra de s'assurer que le public est au courant des décisions financières de l'État et qu'il peut demander des comptes aux fonctionnaires.



La réalisation de la stabilité macroéconomique en RDC est un processus global qui nécessite des actions stratégiques sur de multiples axes. En mettant l'accent sur la transparence, l'efficacité et la responsabilité, le pays peut jeter des bases solides pour une croissance durable et se rapprocher de ses aspirations en matière de développement.



Pilier 5

Sécurité judiciaire et juridique

L'organisation sociale repose sur le « Droit ». Il constitue l'outil qui sert à réguler le corps social en tachant d'harmoniser les visions humaines venant de contrées différentes. Une compréhension nette de l'évolution sociale peut trouver un axe majeur dans la justice qui émane du Droit.

La justice, fondée sur la démocratie et le respect des droits de la personne humaine, est une œuvre de paix sociale, en ce sens qu'elle est appelée à garantir les droits fondamentaux de tous sans aucune distinction, et à apporter une solution des plus conciliatoires aux litiges naissant entres les particuliers.

Cette mission de gardienne des droits et libertés dévolue au Pouvoir Judiciaire n'est réalisable que si le fonctionnement de ce pouvoir obéit aux « Principes d'intégrité judiciaire », qui forment un ensemble de normes à caractère universel, régissant l'organisation de la justice, le comportement du personnel judiciaire et garantissant aux justiciables une saine et équitable justice.

Axe 1 :

Le préalable de la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle.

Adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale holistique de justice transitionnelle. Face à la dimension internationale et/ou internationalisée des conflits ayant ravagé les Provinces de l'Est du pays et à l'ampleur ainsi qu'à la gravité des crimes commis par des acteurs nationaux et étrangers, le système judiciaire congolais n'a pas la capacité de relever les défis de l'impunité. Ainsi, nous prôtons le recours à tous les mécanismes de la justice transitionnelle, judiciaires et non judiciaires, qui sont complémentaires. Nous priorisons les réformes institutionnelles telles que la réforme du secteur de la sécurité, en vue de garantir la non-répétition des atrocités, ainsi que les poursuites judiciaires par un tribunal pénal international pour le Congo et/ou des chambres spécialisées mixtes pour mettre fin à l'impunité. De plus, nous préconisons des programmes de réparations pour les victimes et les communautés martyres. Enfin, après des décennies de mensonges et de manipulations, il sera indispensable de soutenir des mécanismes d'établissement de la vérité et de mener un travail de mémoire.

Axe 2 : Elaboration d'une « Charte pour une justice juste et exemplaire en RDC ».

Les dispositifs ci-après en formeront l'ossature, à savoir :

- Garantie d'indépendance judiciaire, droit à un procès équitable, et égalité de tous face à la loi et à l'accès à la justice ;
- Indépendance institutionnelle, personnelle et décisionnelle des juges ;
- Ressources et salaires judiciaires adéquats et réguliers ;
- Formation judiciaire appropriée et renforcement continue des capacités juridiques ;
- Sécurité du poste, procédure de sélection et de nomination objective et transparente ;
- Standards élevés de conduite judiciaire et règles d'éthique judiciaire ;
- Procédures administratives et judiciaires objectives et transparentes ;
- Accès aux informations juridiques et judiciaires pour les juges ;
- Accès aux informations juridiques et judiciaires pour le public.

Axe 3 : Création d'un corps spécial des « Juges des Juges ».

Fonction statutaire, le « Juge des Juges » sera nommé par décret présidentiel, compte tenu de l'importance de ses trois principales compétences : en matière de détention provisoire (il peut ordonner, prolonger ou suspendre une détention provisoire par ordonnance motivée, mais aussi, il sera compétent aussi bien en cas de violation des obligations du contrôle judiciaire, des demandes de mise en liberté auxquelles le juge d'instruction n'a pas fait droit, qu'en matière de protection de la liberté individuelle, et enfin, en matière de Contrôle Général des lieux de privation de liberté.

De manière générale, le « Juge des Juges » aura vocation de veiller au respect et à la garantie notamment du droit de toute personne à être jugé équitablement, par un tribunal impartial et indépendant ; du

droit de toute personne à une défense effective ; du droit, et même de l'obligation, pour tout juge administratif ou judiciaire, de prendre sa décision en application du droit, après avoir entendu chacune des personnes concernées, dans le respect des règles de la procédure et des droits de la défense.

Ces droits sont notamment le droit au respect de la présomption d'innocence, le droit à un avocat dès le début de la procédure, le droit d'exercer des recours... Et ce, à toutes les étapes de la procédure judiciaire : pendant l'enquête de police, l'instruction, le procès, et après le jugement dans le cadre de l'exécution des peines.

Ainsi, le « Juge des Juges » devra veiller à ce que chaque décision de condamnation ne se fonde que sur des preuves recherchées et produites dans le respect de la loi, et contradictoirement discutées. Tout témoignage doit donner lieu à un procès-verbal d'audition pour pouvoir être confronté et discuté.

Axe 4 : Mise en place d'un « Conseil de Déontologie Judiciaire » et d'un « Code de déontologie judiciaire ».

Dans une société qui valorise la primauté du droit, la justice est établie au bénéfice des justiciables, et que c'est dans la confiance des justiciables que les institutions judiciaires trouvent leur véritable légitimité. Le rayonnement des normes éthiques élevées au sein de la magistrature est donc un enjeu professionnel et social de première importance, pour peu qu'on agrée la thèse selon laquelle la déontologie judiciaire constitue ainsi un complément indispensable au statut exceptionnel garanti au juge par les différentes facettes de l'indépendance judiciaire.

Ainsi, tout l'enjeu de la perspective du « Code de déontologie judiciaire » est précisément celui de maintenir la conduite des juges compatible avec les exigences éthiques de la fonction judiciaire. Il s'agit tout simplement de considérer le « Code de déontologie judiciaire » comme une caractéristique intangible de la fonction judiciaire, contenant des exigences minimales à respecter pour susciter et maintenir la confiance du public dans l'intégrité du processus judiciaire. Elle contient des règles et des principes formulés pour maintenir chez les juges les qualités nécessaires pour que les tribunaux conservent les caractéristiques requises par la primauté du droit et par la Constitution dont leur indépendance et leur impartialité judiciaire et elle s'impose à ceux qui exercent cette fonction sans nécessité qu'une source formelle de droit le reconnaisse expressément.

L'idée-maîtresse de ce projet de « Code de déontologie judiciaire » n'est pas la perfection de la conduite du juge, mais sa compatibilité avec les exigences de la fonction qu'il exerce. Un juge cesse d'être

irréprochable sur le plan déontologique non parce qu'il s'éloigne d'une certaine idée de la perfection, mais parce que sa conduite, ses paroles, ses relations sont considérées comme incompatibles avec les exigences de la fonction judiciaire.

Cette mise en évidence des fondements sur lesquels repose la déontologie judiciaire permet d'apprécier la portée juridique du serment prononcé par les juges au moment de leur entrée en fonction ainsi que de prendre la mesure des exigences qui découlent de façon intrinsèque de la fonction judiciaire. Quoi de plus logique que d'affirmer que le rempart et le pilier de la justice, qui a toujours été et qui continuera d'être la plus prestigieuse des sciences et la profession la plus noble et la plus difficile, sont avant tout dans son éthique et ses valeurs. Celles-ci représentent un gage de sécurité qui garantit la confiance et le respect de ses jugements et décisions.

Les principes de ce Code et ses mécanismes d'application et d'accompagnement une « Commission ad hoc » qui aura compétence de rappeler aux magistrats, sous leurs divers statuts, responsabilités et fonctions, qu'ils doivent mieux connaître leurs obligations professionnelles et morales, mais aussi aux justiciables, qu'ils doivent prendre connaissance des critères clairs et reconnus de la déontologie judiciaire, et ce dans la perspective de bâtir la confiance, de renforcer l'image de l'appareil judiciaire et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Si c'est dans la réalisation de la fonction judiciaire et dans le maintien de son intégrité que le « Code de déontologie judiciaire » trouve sa finalité, il sied par ailleurs qu'un outil de régulation et de contrôle de l'application desdites règles éthiques. Le « Conseil de Déontologie Judiciaire » est ici proposé à cette fin.

Ce « Conseil » peut avoir en son sein des membres de la société civile, notamment pour surveiller le comportement de la justice et de la police. Quoi qu'il en soit, le « Conseil de Déontologie Judiciaire » sera chargée de rendre des avis sur toute question déontologique concernant les juges, les magistrats et de répondre aux préoccupations déontologiques des acteurs de la justice.

Axe 5 : Création d'un « Droit Pénal Routier ».

A Kinshasa comme partout ailleurs en République Démocratique du Congo, les usagers de la route font face à des nombreux tracas, à savoir : l'excès de vitesse ; la conduite sans permis ; téléphone au volant ; non-respect des distances ; surcharge de marchandises et de passagers ; non-respect du stationnement, conduite en état d'ivresse ou voire après usage de produits stupéfiants, etc...

Rouler dans ces conditions, et qui plus est, commettre un délit de fuite après un accident où il y a des blessés ou des morts, cela devrait être plus lourdement sanctionné. Au moment où la Loi n° 78/022 du 30 août 1978 portant *Nouveau Code de la route* a atteint les limites de ses possibilités, il importe d'innover. Ainsi, au-delà de l'urgence de revisiter le « Code de la route », il y a nécessité d'envisager, d'ores et déjà, un délit d'« homicide routier », dans les cas d'accidents mortels impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool, ou encore roulant à une vitesse excessive. Aussi, la commission d'une infraction routière devra, toutes affaires cessantes, engager la responsabilité pénale de son auteur. D'où l'importance de la création d'un « Droit Pénal Routier ».

Cette réforme majeure, au-delà d'être une juste réponse aux atteintes mortelles, voire seulement corporelles, liées aux accidents de la route, vise d'abord à rendre plus supportable pour les victimes et les familles les situations où le conducteur a sciemment pris le volant après avoir consommé des produits susceptibles d'altérer son jugement et ses réflexes.

En tout état de cause, il est du devoir de l'Etat de prévenir les accidents de la route et d'inciter les automobilistes au maximum de prudence et de discipline sur la route, la circulation routière plaçant les personnes dans une situation de danger de plus en plus alarmant.

Axe 6 : Renforcer l'indépendance de la justice

L'indépendance de la magistrature est essentielle à la création d'une société juste et équitable. Les réformes doivent :

- Veiller à ce que les nominations et les promotions soient fondées sur le mérite et exemptes d'ingérence politique.
- Garantir les budgets judiciaires afin de minimiser le contrôle financier de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire.
- Renforcer les cadres législatifs qui protègent l'indépendance de la magistrature.

Axe 7 : Recalibrage de l'organisation, des compétences et des procédures judiciaires

La modernisation du système judiciaire est un gage de pertinence et d'efficacité. Les principales étapes sont les suivantes :

- Rationaliser les procédures judiciaires afin de réduire l'arriéré des dossiers.

- Réévaluer et redéfinir les limites des compétences.
- Investir dans la technologie pour numériser la gestion des cas et les dossiers judiciaires.

Axe 8 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

L'autonomisation des professionnels de la justice garantit la robustesse du système :

- Programmes de formation continue pour les juges et le personnel administratif de la justice.
- Améliorer les capacités infrastructurelles des tribunaux.
- Encourager les programmes d'échanges internationaux pour l'exposition aux meilleures pratiques.

Axe 9 : Humanisation et revitalisation de l'administration pénitentiaire

Les réformes pénitentiaires sont cruciales pour les droits de l'homme :

- Veiller à ce que les prisons répondent aux normes internationales en termes d'installations et de traitement.
- Mettre en œuvre des programmes de réadaptation efficaces.
- Donner la priorité aux peines non privatives de liberté pour les infractions mineures.

Axe 10 : Promouvoir un accès équitable à la justice

- La justice doit être accessible à tous, quel que soit leur statut socio-économique :
- Mettre en place des systèmes d'aide juridique pour ceux qui n'ont pas les moyens de se faire représenter.
- Décentraliser les tribunaux afin d'en améliorer l'accès dans les régions éloignées.
- Simplifier le langage et les processus juridiques pour le profane.

Axe 11: Réorganisation des structures de l'appareil judiciaire

L'efficacité de l'administration publique passe par des réformes structurelles :

- Décentraliser l'autorité au niveau local pour une prise de décision plus rapide.
- Rationaliser les processus bureaucratiques pour améliorer l'efficacité.

Axe 12: Restructuration des emplois dans l'appareil judiciaire

- Créer des postes basés sur les compétences et la nécessité plutôt que sur le grade hiérarchique.
- Évaluer et redéfinir régulièrement les rôles en fonction de l'évolution des besoins de l'administration.

Axe 13: Rationalisation des emplois et des effectifs

- Mettre en œuvre des systèmes d'audit robustes pour garantir des niveaux de dotation en personnel corrects.
- Utiliser la technologie pour la gestion de la paie afin d'éliminer les travailleurs fantômes et la fraude.

Axe 14: Promotion d'une culture du résultat et des valeurs éthiques

- Introduire des évaluations et des récompenses basées sur les performances.
- Renforcer les mesures de lutte contre la corruption et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.

Axe 15 : Développement des Ressources Humaines

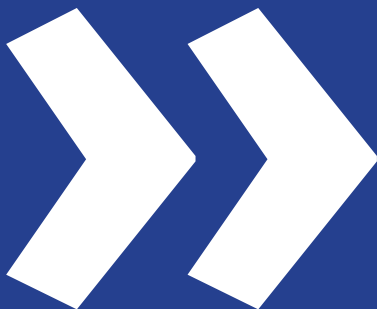
- Des possibilités régulières de formation et de perfectionnement pour le personnel.
- Des promotions basées sur le mérite pour motiver et récompenser l'excellence.
- Améliorer les conditions de travail pour retenir les talents.

Axe 16 : Accroître l'efficacité de l'appareil judiciaire

- Introduire des outils numériques pour automatiser les tâches routinières.
- Encourager la mise en place d'un système de rétroaction permettant aux citoyens de signaler les inefficacités.

Axe 17 : Développement des systèmes TIC inter-appareil judiciaire

- Investir dans l'infrastructure TIC pour relier les différents services administratifs.
- Surveiller la satisfaction des utilisateurs grâce à des mécanismes de rétroaction numériques afin d'améliorer continuellement la prestation de services.



La réforme du système judiciaire en RDC est un défi multiforme. Avec une approche stratégique basée sur les axes sus-évoqués, la RDC peut construire un système robuste, efficace et transparent qui sert efficacement ses citoyens et respecte les principes de justice et d'équité.



Pilier 6

Sécurité énergétique

Le taux d'accès à l'électricité en RDC a toujours été faible. En 2020, selon les estimations, seulement 19 à 21 % de la population de la RDC avait accès à l'électricité. La majorité de ceux qui y avaient accès vivaient dans des zones urbaines, tandis que les taux d'électrification rurale restaient extrêmement faibles, souvent inférieurs à 5 %. Le taux d'accès à l'électricité varie considérablement d'un pays d'Afrique subsaharienne à l'autre. En moyenne, en 2020, environ 48 % de la population d'Afrique subsaharienne avait accès à l'électricité. Ce chiffre masque d'importantes disparités, certains pays atteignant des taux supérieurs à 60 % et d'autres restant inférieurs à 20 %.

En comparaison, le taux d'accès à l'électricité de la RDC est nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'immensité du pays, associée à des problèmes d'infrastructure et à une histoire de conflits, a rendu particulièrement difficile l'extension du réseau électrique et l'amélioration des tarifs d'accès. Il convient également de noter que la RDC et de nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne se sont penchés sur des solutions hors réseau, telles que les systèmes solaires domestiques, pour améliorer l'accès à l'électricité, en particulier dans les zones reculées ou difficiles d'accès.

La République démocratique du Congo (RDC), qui abrite l'un des potentiels hydroélectriques les plus importants au monde, est confrontée depuis des décennies à de faibles taux d'électrification. Cependant, avec une vision fixée sur 2050, la RDC vise à modifier radicalement son paysage énergétique, en visant un taux d'électrification de 95%. Le chemin vers cet objectif ambitieux reposera sur plusieurs piliers stratégiques :



Tirer parti du potentiel hydroélectrique

Le barrage de Grand Inga, potentiellement le plus grand projet hydroélectrique au monde, doit être la pierre angulaire du plan d'électrification de la RDC. La réalisation complète des phases du barrage d'Inga pourrait générer une immense électricité, non seulement pour répondre aux besoins de la RDC, mais aussi pour répondre à la demande africaine plus large. Outre Inga, plusieurs projets hydroélectriques de moindre envergure devraient être lancés pour répondre aux besoins régionaux et assurer la redondance de l'approvisionnement.



Diversifier le mix énergétique

Bien que l'hydroélectricité puisse être une source primaire, la RDC devrait également investir dans le solaire, l'éolien et d'autres énergies renouvelables. La vaste masse continentale du pays offre de nombreuses possibilités pour les fermes solaires, exploitant le soleil équatorial. La biomasse, en particulier dans les zones rurales, peut être convertie en énergie, ce qui permet d'apporter des solutions localisées.



Extension de l'infrastructure du réseau

Le renforcement et l'expansion du réseau national sont au cœur de cette stratégie. Cela nécessite des investissements importants dans les lignes de transmission, les sous-stations et les réseaux de distribution. Donner la priorité à la connexion des principaux pôles économiques, en assurant un approvisionnement constant pour soutenir les activités économiques.



Promouvoir les solutions hors réseau et mini-réseau

Compte tenu de l'étendue et de la difficulté de la RDC, les solutions hors réseau, telles que les systèmes solaires domestiques, peuvent apporter un soulagement immédiat aux zones reculées. Les mini-réseaux peuvent desservir les petites collectivités, ce qui réduit la pression sur le réseau national et assure un contrôle et une maintenance localisés.



Renforcer les partenariats public-privé (PPP)

La mobilisation des capitaux et de l'expertise nécessaires à un plan d'électrification d'une telle envergure nécessite des PPP robustes. Le gouvernement devrait offrir des incitations pour attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie. Les collaborations internationales, en particulier avec les pays voisins, peuvent faciliter le commerce transfrontalier de l'électricité, assurant ainsi l'équilibre entre l'offre et la demande.



Renforcement des capacités et formation

Il est crucial d'investir dans les ressources humaines. La RDC devrait lancer des programmes de formation, en collaboration avec les agences internationales de l'énergie, afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée capable de gérer des infrastructures énergétiques modernes.





Mettre l'accent sur l'abordabilité et l'accessibilité

Les efforts d'électrification devraient donner la priorité à l'abordabilité, en veillant à ce que l'ensemble de la population puisse accéder à l'électricité sans contrainte financière. Des programmes de subventions, en particulier pour les communautés marginalisées, peuvent être mis en œuvre pour stimuler l'utilisation de l'électricité.



Réformes réglementaires et harmonisation des politiques

Des politiques claires, cohérentes et tournées vers l'avenir seront essentielles pour attirer les investissements et assurer des progrès systématiques. Les organismes de réglementation devraient être renforcés, afin d'assurer la transparence et l'efficacité de l'approbation des projets, de l'établissement des tarifs et du suivi.



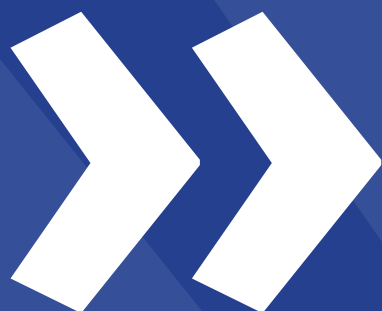
Engagement et sensibilisation des communautés locales

Les initiatives locales visant à éduquer les communautés sur les avantages de l'électrification, de l'utilisation sécuritaire de l'électricité et de la conservation de l'énergie seront essentielles. De tels efforts peuvent assurer l'adhésion de la communauté, réduisant ainsi la résistance locale potentielle aux grands projets d'infrastructure.



Mesures de protection environnementales et sociales

Tout en poursuivant l'électrification, la RDC doit veiller à minimiser l'impact environnemental. Des évaluations appropriées de l'impact sur l'environnement et le respect des meilleures pratiques internationales seront essentiels. Les réinstallations, si elles sont nécessaires pour les projets, doivent être effectuées de manière éthique, en veillant à ce que les communautés touchées soient indemnisées et réhabilitées de manière adéquate.



La vision de la RDC à l'horizon 2050 est indéniablement ambitieuse. Cependant, grâce à ses immenses ressources naturelles, à son potentiel d'énergie renouvelable et à son approche stratégique, le pays peut en effet apporter de la lumière aux foyers de sa vaste population, alimentant non seulement les foyers, mais aussi l'espoir d'un avenir plus radieux et électrifié.

Compte tenu de cette ambition, le projet « Sécurité énergétique » préconise les trois orientations principales ci-dessous :

1. Primo, pour les secteurs domestique, commercial et industriel : le développement décisif des capacités de production en vue de sécuriser l'offre et l'accès à l'énergie électrique ;
2. Secundo, pour le milieu rural et semi-urbain : électrification décentralisée par mini-réseaux pour toutes les localités de 2.000 à 3.000 habitants; intégration à grande échelle des énergies renouvelables et des technologies alternatives appropriées pour les localités de 1.500 à 2.500 habitants et dans les zones à coût élevé d'électrification.
3. Tertio, quatre grandes initiatives :

Axe 1 : Opération « Accès à l'Énergie pour Tous » (AET).

Son objectif général est d'atteindre un « panier énergétique » de l'ordre de 8.000 MW à l'horizon 2025 et plus de 25.000 MW en 2030. L'industrialisation de l'économie nationale est au prix de cette perspective énergétique. Ses axes d'action sont notamment les suivants :

L'Énergie solaire. Lancement du programme « Lotiliki ya moyi » d'appui à l'implantation des entreprises et petites industries de fabrication de tout ce qui intervient dans la production et la consommation de l'électricité, notamment les usines de fabrication des panneaux solaires, ainsi que des unités industrielles de fabrication des fours et cuiseurs solaires, des sacs et chargeurs solaires, etc.

L'Agenda micro-mini-pico-hydro. Cet Agenda représente un panier énergétique de plus de 10.000 MW. De vastes chantiers d'ouvrages mini-micro-pico hydroélectriques seront lancés à travers le pays. Objectif : 1.000 MW par an. Autrement dit : 5.000 MW dans 5 ans.

Le « Cap hydraulique ». L'énergie hydraulique est l'urgence de notre programme d'électrification nationale, compte tenu d'une part du coût d'investissement relativement faible, et, d'autre part, de son efficacité dans l'accompagnement de la vie économique rurale et semi-urbaine telles que les moulins, les broyeurs, les pompes à eau, les plans d'irrigation et autres activités agricoles qui requièrent une force mécanique.



Axe 2 : La Stratégie Biomasse d'Accès à l'énergie (SBAE)

Le pari est de faire de la RDC, par l'exploitation industrielle de la biomasse et la politique d'assainissement urbain qui s'ensuivra, le pays le plus écologique d'Afrique.

Les problématiques liées à la mobilisation de la biomasse sont prioritaires d'autant plus que les besoins en énergie issue de la biomasse, et essentiellement du bois sont énormes, à la lumière du bilan énergétique de la RDC, qui repose à 95% à la biomasse. En guise d'illustration : pour produire un kilo de charbon de bois, il faut consommer 4 à 6 kilo à la production.

Techniquement, cette SBAE sera constituée de deux documents : un rapport et un document d'orientation stratégique. Le rapport devra comprendre une estimation de la production des catégories de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique ou non, et une évaluation des volumes mobilisables, dont la répartition doit être cartographiée.

Quant au document d'orientation, il sera constitué des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation de la biomasse comprenant des trajectoires indicatives et des mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre intégrant la mise en place d'indicateurs.

Le document d'orientation stratégique devra surtout déterminer les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle des territoires pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, notamment les espaces agricoles et forestiers. Cette préoccupation devra induire une approche tenant compte de l'ensemble des filières non alimentaires utilisatrices de biomasse, afin de bien mettre en perspective les différents usages.

Axe 3 : Le Plan National d'Énergie par l'huile de palme

Ce «Plan National» va susciter, réorganiser et optimiser la production nationale d'huile de palme, notamment pour remplacer l'importation actuelle, combler le besoin national, et surtout servir de combustible (biocarburant) dans les moteurs diesel, tout particulièrement des petits moteurs industriels ou groupes électrogènes.

En 1958, le Congo a produit 225.115 tonnes d'huile de palme. Cette production aujourd'hui est de moins de 7.000 tonnes l'an, soit une chute de production de 96 %. En réactivant la production nationale d'huile de palme, non seulement elle servira de biocarburant pour

l'électrification de villages isolés, un écosystème économique pourra s'y développer au travers de l'utilisation de l'huile de palme dans de très nombreux produits de l'industrie alimentaire, de l'industrie cosmétique, mais aussi dans la fabrication du savon, des détergents, des lubrifiants, etc.

Axe 4 : Lancement du « Programme National des kiosques solaires »

A Kinshasa comme en province, l'accès à l'électricité demeure un cauchemar. Un Kiosque avec toit en panneaux solaires, produisant au départ assez d'énergie son propre éclairage, peut faire office de boutique de charge pour téléphone portable, radio, batterie de voiture, ordinateur, réfrigérateur, etc.

Cette recharge fournie à proximité peut servir d'appoint à l'éclairage domestique des maisons, mais aussi de dépannage électrique pour maisons de coiffure, petits commerces de rue, restaurants, etc.

Axe 5 : Création d'une « Grande Ecole de l'Energie » pour accélérer le développement de l'intelligence énergétique nationale

A travers la création d'une « Grande Ecole de l'Energie », il sera lancé un programme de formation axé sur toutes les questions liées à l'énergie : stratégie d'électrification Rurale, Périurbaine et Urbaine accélérée, mobilités, production et transport de l'énergie, contrats, enjeux économiques et géopolitiques, etc.

Au-delà de former et de renforcer les capacités des acteurs clés des métiers de l'énergie et du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), il s'agit notamment, au travers d'une offre de formation multidisciplinaire :

- de doter le pays d'une expertise de haut niveau sur les sujets et enjeux liés à l'énergie ;
- de préparer les Congolais aux métiers liés au développement des énergies renouvelables, de l'énergétique, du génie climatique, du nucléaire, des systèmes électriques et de la conversion d'énergie électrique, des réseaux d'énergie (chaleur, gaz, électricité), du stockage de l'énergie (thermique, hydrogène, batteries...);
- de répondre aux besoins industriels et sociétaux spécifiques ou pluridisciplinaires, etc.
- Nous devons cesser d'être une puissance énergétique sans un corps national d'ingénieurs et ouvriers en génie énergétique.

Axe 6 : Pour une électricité d'exportation et les premières autoroutes africaines de l'énergie depuis le barrage d'Inga

La RDC, c'est un potentiel hydroélectrique estimé à 106 000 MW, soit 37% du potentiel total du continent africain et près de 6% du potentiel mondial. Le site d'Inga représente à lui seul 44% de ce potentiel.

Le Grand Inga peut fournir de l'électricité à 500 millions d'Africains parmi les 900 millions d'habitants du continent, ainsi qu'aux industries de plusieurs pays de cette Afrique où le taux général d'accès à l'électricité se situe sous la barre des 25 %, et qu'en Afrique subsaharienne, seulement moins de 10 % des ménages ruraux ont accès à l'électricité.

Nous devons prendre conscience que c'est de notre pays que pourrait venir la solution au déficit énergétique qui paralyse la croissance économique du continent. Par voie de conséquence, tout devra se faire pour mobiliser les moyens nécessaires à la construction des premières autoroutes africaines de l'électricité au départ du site d'Inga. Première autoroute : axe RDC-Egypte via le Soudan, la République centrafricaine et le Tchad (5300 km environ). Deuxième autoroute : axe RDC-Nigéria via le Congo-Brazzaville, le Gabon et le Cameroun (1500 km environ). Troisième autoroute : axe RDC- Zambie - Zimbabwe - Afrique du Sud (3676 km à peu près). Quatrième autoroute : axe RDC-Angola-Namibie-Afrique du Sud (environ 2734 km).



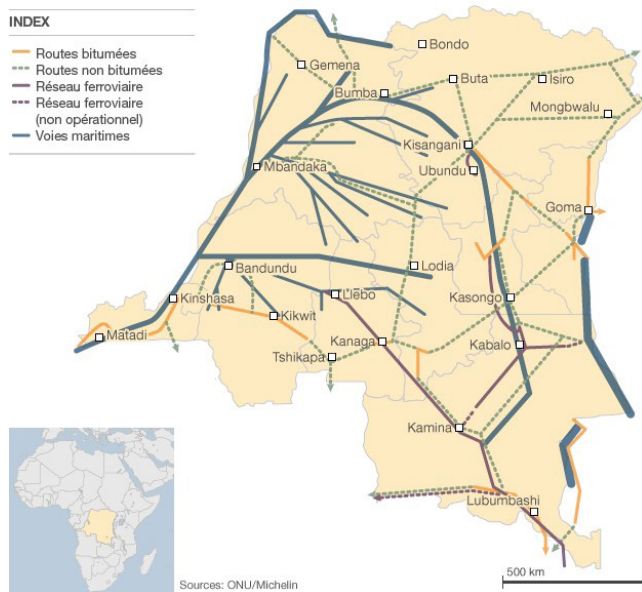


Pilier 7

Sécurité des va-et-vient dans le pays

Le système de transport de la RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et fluviales, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse des différents réseaux. Il a été conçu, à l'origine, pour assurer l'exportation des matières premières vers la métropole. Il connaît actuellement plusieurs points de rupture de charge dus à l'hétérogénéité de standards dans un même mode, et/ou à l'inexistence des chaînons d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté très avancée, ce qui traduit les délais d'acheminement trop long des personnes et des biens.

Voies de transport en RDC



Le réseau routier comprend au total **153.209 km de routes** dont 58.509 km de routes d'intérêt général. Il comprend 3500 ponts de portée de 4 à 750 m pour une longueur totale de 68.000 m, 175 bacs (à moteur, à traile et à pirogues), 400 km de voiries urbaines ; 87.300 km de routes d'intérêt local ou de desserte

Contraintes spécifiques au secteur des transports

Transport ferroviaire

Important niveau d'endettement de la SNCC
Vétusté des infrastructures, des équipements et du matériel roulant

Transport fluvial et maritime

Faiblesse du balisage et absence des moyens de dragage
Vétusté des infrastructures fluviales et lacustres
Limitation du tirant d'eau du principal port fluviomaritime Matadi
Vétusté des infrastructures et équipements portuaires
Faible longueur du littoral (37km)

Transport routier

Importante dégradation du réseau
Faible connectivité
Faible capacité de l'industrie du BTP

Transport aérien

Vétusté des infrastructures et des équipements
Sous-capitalisation et insécurité des compagnies aériennes nationales

agricole. Le réseau prioritaire est long de 23.140 km et s'articule sur trois corridors : Ouest/Nord-est, Nord/Sud et Ouest/Sud-est. Il relie les provinces et principaux centres administratifs, draine 91 % du trafic routier, fait

jonction avec le réseau ferré et fluvial, et dessert toutes les zones à fortes potentialités économiques.

L'hydrographie du pays oriente naturellement une large partie du trafic vers la côte occidentale par le port de Matadi. Toutefois, le fleuve Congo est considéré comme une autoroute naturelle puisque traversant le pays de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord. Les rivières Oubangui et Kasai qui servent d'axes principaux pour connecter les provinces du pays au fleuve Congo, sont navigables sur toute l'année. Le lac Tanganyika permet un accès à la Tanzanie et au Burundi.

En ce qui concerne les chemins de fer, ils furent développés en complément des voies navigables dans leurs sections non-praticables et apparurent comme un service public qui n'est pas facile à offrir par le secteur privé. Ainsi, les provinces qui ont le plus souffert furent celles qui dépendaient du transport ferroviaire, comme l'ex-Katanga, le Maniema et l'ex-Province orientale. Desservies par des bateaux privés, les provinces accessibles par le fleuve virent une chute abrupte des cargos de transit, mais furent moins éprouvées en termes de connectivité. Les provinces liées à d'autres pays purent avoir accès à des marchés en utilisant uniquement les infrastructures des autres pays ou en utilisant le transport aérien pour déplacer leurs produits vers Kinshasa.



Modernisation du réseau d'infrastructures de transport en République démocratique du Congo (RDC) : une approche stratégique

La République démocratique du Congo (RDC), avec ses vastes paysages et ses ressources abondantes, est confrontée à de nombreux défis pour exploiter son potentiel en raison d'infrastructures de transport obsolètes et insuffisantes. La modernisation de ce réseau est primordiale pour la croissance économique, l'intégration régionale et le développement socio-économique global. Ci-dessous, nous explorons comment la RDC peut réorganiser ses infrastructures de transport sur la base de quatre axes stratégiques.

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance sectorielle (y compris la réforme des entreprises publiques)

- Rationalisation et renforcement : Des structures de gouvernance appropriées doivent être mises en place pour superviser le développement holistique du secteur des transports. Il s'agit notamment de mettre en place des organismes de réglementation, de revoir les mandats des entreprises de transport publiques et de veiller à ce que leurs opérations soient alignées sur le programme national de développement.

- Renforcement des capacités : Des programmes de formation devraient être mis en place pour améliorer les compétences du personnel des entreprises publiques de transport. Cela garantira l'efficacité, la transparence et le respect des meilleures pratiques internationales.
- Prise de décision axée sur les données : Mettre en œuvre des solutions technologiques et des analyses de données pour surveiller, évaluer et orienter l'élaboration des politiques et le développement de l'infrastructure.

Axe 2 : Amélioration du climat des affaires et de la sécurité des opérateurs et des passagers

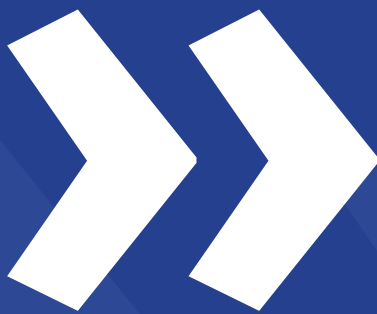
- Protocoles de sécurité : Compte tenu des défis sécuritaires dans certaines régions de la RDC, il est essentiel de mettre en place des mesures de sécurité strictes. Il s'agit notamment de systèmes de surveillance, de personnel de sécurité formé et des équipes d'intervention d'urgence pour les centres de transport.
- Cadre juridique : Un cadre juridique transparent et solide renforcera la confiance des investisseurs et protégera les droits des opérateurs et des passagers. Il devrait inclure des lignes directrices claires sur les contrats, le règlement des différends et les normes de qualité.
- Campagnes de sensibilisation du public : Les programmes visant à informer le public sur ses droits et ses responsabilités peuvent promouvoir une culture de sécurité et de respect mutuel entre les usagers et les exploitants de transport.

Axe 3 : Construction de nouvelles infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et fluviales modernes

- Approche intégrée : La RDC devrait donner la priorité à la création d'un réseau de transport intégré, où les systèmes de transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial se complètent.
- Études de faisabilité : Avant de se lancer dans de nouveaux projets, des études de faisabilité complètes doivent être menées pour assurer la durabilité, la viabilité économique et le respect de l'environnement.
- Intégration régionale : La RDC, compte tenu de sa situation stratégique en Afrique, devrait envisager des liaisons de transport qui favorisent l'intégration régionale, favorisant la coopération économique et la croissance.

Axe 4 : Octroi de facilités aux investisseurs engagés dans la construction d'infrastructures dans le cadre de PPP ou dans la prestation de services

- Incitation à l'investissement : Le gouvernement devrait offrir des allègements fiscaux, des subventions ou des processus d'octroi de licences accélérés aux investisseurs privés désireux d'investir dans les infrastructures de transport.
- Partenariats public-privé (PPP) : En collaborant avec le secteur privé par le biais de PPP, le gouvernement peut tirer parti de l'expertise et du financement du secteur privé, accélérer l'achèvement des projets et améliorer la qualité.



La modernisation des infrastructures de transport en RDC ne consiste pas seulement à construire des routes ou des ponts ; Il s'agit de créer un système résilient, durable et interconnecté qui propulse la nation vers l'avant. En alignant les stratégies sur ces axes, la RDC peut ouvrir la voie à un avenir plus radieux, plus accessible et économiquement dynamique.

Axe 1 : Le réseau routier comme clé de voûte du développement et de l'unité nationale

Il s'agit de transformer la République démocratique du Congo (RDC) en une puissance économique en libérant son potentiel de développement grâce à des infrastructures stratégiques (voir figure 1) et à une utilisation durable des ressources.

Figure 1 : une conception innovante du réseau de transport pour le développement de la RDC



Source : Team Dr. Mugweke

Plaque tournante du transport : Lomela

- Faire de Lomela, au centre du pays, la plaque tournante du réseau de transport pour déclencher le potentiel de développement dans cette partie souvent négligée du pays.
- Développer un centre de logistique et de fret avancé pour faciliter la circulation des biens et des services.

Développement du réseau de transport

- Routes transprovinciales : i) Bosobolo-Lomela ; ii) Lomela-Sakania ; iii) Moanda-Lomela ; et iv) Lomela-Aru
- Anneaux routiers : i) Kisangani-Isangi-Boende-Oshwe-Mweka-Kasongo-Punia-Lubutu-Ubundu ; ii) Bumba-Basankusu-Mbandaka-Lukolela-Mushie-Bandundu-Bagata-Masimanimba-Gungu-Kamonia-Luiza-Luila-Kabongo-Kabalo-Nyiunzu-Kabambare-Fizi-Uvira-Walungu-Kabare-Kalehe-Masisi-Walikale-Rutshuru-Lubero-Bafwasende-Banalia-Buta-Aketi
- Intégrez les routes, les chemins de fer et les voies navigables, avec des conceptions basées sur des études de faisabilité complètes afin de déterminer les modes de transport les plus efficaces et les plus rentables pour chaque itinéraire.

Liens avec les secteurs économiques

- Exploitation minière : Identifier les principales zones minières et assurer l'accès aux routes et aux voies ferrées.
- Agriculture : Relier les principaux bassins agricoles aux marchés, tant au niveau national qu'à l'exportation.
- Foresterie : Transport efficace pour le transport du bois et des produits forestiers non ligneux.
- Tourisme : Créer des itinéraires accessibles vers les sites touristiques, en préservant l'intégrité écologique tout en offrant les commodités nécessaires.

Mécanisme de financement

- Tout plan d'investissement, qu'il s'agisse de la production ou de la transformation, allouera des fonds pour financer les infrastructures de transport nécessaires. Cela garantit qu'au fur et à mesure que les entreprises se développent, l'infrastructure évolue avec elles.
- Sur la base d'une évaluation professionnelle des ressources naturelles de la RDC, mettre en place des fonds souverains nationaux et provinciaux.
- Ces fonds, gérés de manière professionnelle, serviront à financer la conception, le développement et l'entretien du réseau d'infrastructure proposé.

Au niveau des villes existantes, le gouvernement procédera à une redéfinition de la voirie pour la moderniser, réduire les problèmes de congestion et d'inondation, et permettre de développer d'autres moyens de transport tel que le tramway. C'est ainsi que pour la Ville Capitale de Kinshasa, le gouvernement va se doter d'un Plan d'Aménagement de la ville de Kinshasa qui définira toutes les dispositions nouvelles pour la modernisation des infrastructures de transport dans la ville. Avec le développement des activités économiques et les nouveaux besoins en infrastructures qui seront exprimés, le gouvernement entend transformer progressivement le milieu rural en milieu urbain. L'ambition est que le milieu urbain représente, en 2050, 90 % du territoire national et le monde rural, 10 %. Une telle transformation aura une incidence positive sur le bien-être collectif car les infrastructures nouvellement construites permettront de réduire certains problèmes de santé publique et faciliteront l'accès à la santé et à l'éducation.

Axe 2 : Lancement du Programme « En route pour les routes »

Ce programme est une stratégie d'ensemble pour les différents modes de transports, à travers les quatre segments principaux ci-après :

- Un programme national de construction des autoroutes en République Démocratique du Congo ;
- Un programme national de développement combiné des infrastructures Route/Rail/Fleuve ;
- Un programme national de développement des infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires ;
- Un programme national de développement des infrastructures numériques (le Très haut débit).

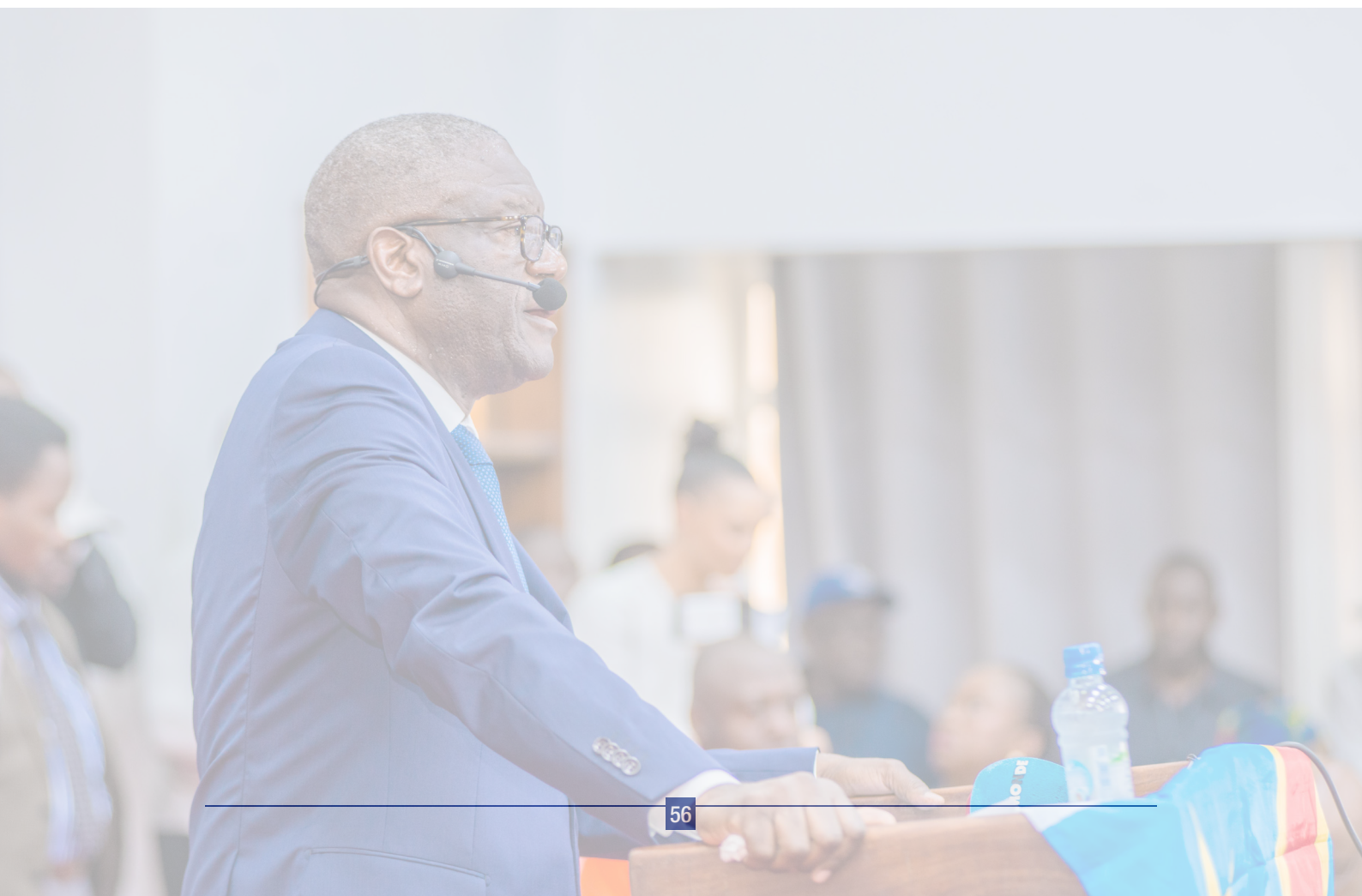
A l'aune de ces missions, priorité sera donnée à la construction d'autoroutes à quatre voies et à la modernisation des voies ferroviaires ainsi qu'à la mise en place de nouvelles connexions rail-route-fleuve. Ambition : accélérer la mutation vers le réseau autoroutier, améliorer l'accessibilité aux plates-formes multimodales et parfaire les connexions interprovinciales des routes primordiales ci-après :

- Banana - Matadi (150 km) : route-rail-fleuve à baliser, à construire et à moderniser;
- Matadi - Kinshasa (366 Km) : route-rail à moderniser;
- Kinshasa - Kisangani (1.734 km) : voie fluviale à baliser;
- Kisangani - Ubundu (125 km) : rail à restaurer et à moderniser;
- Ubundu - Kindu (308 km): voie fluviale à baliser;

- Kindu - Kalemie (711 Km): voie ferrée à moderniser;
- Kalemie - Lubumbashi (849,3 km) : route à moderniser et rail à construire ;
- Lubumbashi - Kasumbalesa (94,5 Km) : route à moderniser, rail à construire ;
- Lubumbashi - Ilebo (1 577,8 km) : route -rail à moderniser ;
- Ilebo-Kinshasa(700 km):route-rail à restaurer et moderniser.

Ce réseau autoroutier est un atout formidable pour la mobilité dans nos 145 territoires. Son développement sera également d'une part, une immense opportunité en termes de création d'emplois, et d'autre part, une grande occasion d'acquisition de capacités technologiques et de développement des savoir-faire dans le domaine de la construction d'autoroutes, de rails et d'aménagement des voies fluviales et lacustres.

Par ailleurs, force est de reconnaître qu'il sera hasardeux d'évoquer à ce stade-ci le plan de financement de ces projets. Leur faisabilité technique, environnementale, juridique et financière requiert des nombreuses phases d'études. Celles-ci seront variables en fonction de l'importance de chaque projet, de sa complexité technique, de l'importance des enjeux environnementaux et de la capacité à en boucler le financement.





Pilier 8

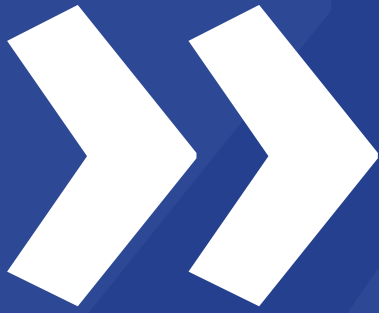
Sécurité du cadre de vie, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Les guerres récurrentes qui ont frappé le pays, particulièrement dans sa partie Est, et les importants flux migratoires qui en ont découlé, ont détruit les infrastructures du pays ainsi que le cadre de vie de plusieurs ménages. La situation s'est également détériorée en raison du non-respect de la réglementation existante, de l'insuffisance des politiques et programmes de développement et d'aménagement du territoire, de l'inexistence de politiques/programmes de développement en milieu rural, l'inefficacité de la politique d'éducation dans les milieux ruraux, l'insuffisance des politiques et programmes spécifiques d'occupation des espaces, et l'absence des politiques de gestion et de traitement des déchets.

Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste depuis des années, à un développement de l'habitat spontané et précaire. En milieu urbain, ce type d'habitat représente 20 à 30 % de l'espace occupé et est localisé dans des zones caractérisées par la promiscuité, l'inexistence ou la faiblesse d'équipements et l'inexistence de titres d'occupation. Dans le cadre de sa politique des grands travaux, lancée depuis le début des années 2000, le gouvernement a pu répondre à certaines préoccupations de manière isolée, cependant, plusieurs autres problèmes demeurent non résolus.

L'aménagement du territoire en RDC est ponctué, depuis plusieurs années, par les traits suivants :

1. l'occupation des terrains qui se fait généralement sous la forme d'espaces nus non viabilisés, sans aucune forme d'assistance et sans infrastructure d'accompagnement nécessaires ;
2. la présence des désastres provoqués par l'occupation des sites à risque : inondations, ensablement, érosions et glissement des terres ;
3. l'insuffisance des ressources pour une meilleure gestion urbaine ;
4. l'absence notoire d'aménageurs fonciers tant publics que privés ;
5. l'absence de cadre et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des équipements techniques de base et des équipements collectifs.



La République démocratique du Congo (RDC), avec sa vaste masse continentale et ses zones écologiques diversifiées, se trouve à la croisée des chemins. L'équilibre entre croissance économique et durabilité nécessite une planification méticuleuse de l'utilisation des terres, des solutions de logement innovantes et la création d'un milieu de vie holistique. Pour la RDC, le développement durable dans ces zones est à la fois un défi et une opportunité.

Axe 1 : L'urgence de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire joue un rôle essentiel dans la manière dont les riches ressources de la RDC, des terres agricoles fertiles aux ceintures riches en minéraux, sont utilisées et conservées. Une bonne planification de l'utilisation des terres peut :

- Veiller à ce que les terres arables soient utilisées de manière optimale pour l'agriculture, l'alimentation de la nation et le soutien des exportations.
- Désigner des zones pour le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la conservation et l'agriculture.
- Protéger les zones écologiquement sensibles, telles que les forêts tropicales et les zones humides, de la dégradation.

Logement – Répondre à la demande d'une population croissante

L'urbanisation rapide de la RDC, en particulier dans des villes comme Kinshasa, a conduit à des quartiers informels tentaculaires avec des installations inadéquates. Pour y remédier, il faut :

- Solutions de logement abordable : Mise en œuvre de solutions de logement modulaires et rentables qui peuvent être mises à l'échelle rapidement.
- Participation de la communauté : La participation des collectivités aux phases de planification et d'exécution permet de s'assurer que les projets de logement répondent aux besoins réels et obtiennent l'adhésion de la population locale.

- Matériaux durables : L'utilisation de matériaux locaux et respectueux de l'environnement dans la construction réduit l'empreinte environnementale et soutient les économies locales.

Cadre de vie – Au-delà du logement

Un milieu de vie durable transcende le logement. Il englobe les commodités, les espaces verts et la qualité de vie globale. En RDC, cela signifie :

- Planification urbaine intégrée : Les centres urbains doivent disposer de transports, d'assainissement, d'approvisionnement en eau et d'espaces verts bien planifiés. Une telle planification holistique améliore l'habitabilité et réduit la pression sur les ressources.
- Promouvoir l'urbanisme vert : L'intégration de parcs, de forêts urbaines et de ceintures vertes améliore non seulement la qualité de l'air, mais offre également des espaces récréatifs aux résidents.
- Infrastructure pour tous : Veiller à ce que toutes les zones, en particulier les quartiers informels, aient accès aux infrastructures essentielles, réduit les disparités socio-économiques.

Défis et opportunités sur la voie du développement durable

- Conflits fonciers : La RDC a parfois été confrontée à des conflits fonciers, tant au niveau individuel que communautaire. La résolution de ces problèmes est cruciale pour toute initiative d'utilisation des terres ou de logement.
- Équilibrer la conservation et la croissance économique : Les riches ressources minérales de la RDC se trouvent souvent dans des zones écologiquement sensibles. Trouver un équilibre entre l'extraction et la conservation est un défi permanent.
- Sensibilité culturelle : Les solutions d'aménagement du territoire et de logement doivent respecter et intégrer les normes culturelles et communautaires locales.
- Tirer parti de la technologie : La technologie moderne, qu'il s'agisse de systèmes SIG pour la cartographie des terres ou de technologies de construction écologique, peut améliorer considérablement le parcours de développement durable de la RDC.



Le chemin de la RDC vers le développement durable en matière d'aménagement du territoire, de logement et de cadre de vie est semé d'embûches. Pourtant, grâce à une approche stratégique, inclusive et avant-gardiste, le pays peut exploiter son vaste potentiel, en veillant à ce que le développement d'aujourd'hui ne se fasse pas au détriment de demain.

Concrètement, nous engageons à assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations, à travers le renouvellement ou la réactualisation des schémas d'aménagement du territoire, la généralisation des schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU), des plans directeurs d'urbanisme (PDU) et des plans d'occupation des sols (POS), la promotion de l'habitat social, le développement de nouveaux pôles urbains et de l'aménagement concerté, la création et l'aménagement systématiques d'espaces verts, parcs et zones agricoles en milieu urbain et la systématisation des autorisations de construction ainsi que le renforcement de la sécurité en application du Code de la construction.

Par ailleurs, nous comptons aussi favoriser une gestion urbaine à la fois pragmatique et inclusive pour concrétiser les débouchés potentiels qu'offre la croissance de la population urbaine aux producteurs agricoles, et répondre en même temps aux besoins d'amélioration des conditions de vie et d'alimentation des populations urbaines les plus défavorisées. Il s'emploiera à lutter contre les inondations, à travers les actions préventives et curatives comme le relogement des personnes vivant dans des zones basses, la restructuration des zones inondables, la réalisation d'aménagement, l'interdiction des lotissements dans les zones non habitables, la mise en place d'infrastructures, d'ouvrages de drainage des eaux et de systèmes d'alerte. Aussi devra-t-il assurer la prévention contre les risques et catastrophes à travers le développement de plans de contingence au niveau national, régional et local, la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques, la maîtrise des accidents industriels majeurs, la mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques naturels et l'amélioration de la sécurité du transport de matières dangereuses et la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'assurance, la création d'un fonds d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités.

Axe 2 : Vers des logements qui reflètent la dignité de l'homme

Importance : Chaque personne mérite une résidence qui n'est pas seulement une structure, mais qui reflète sa valeur intrinsèque et qui préserve sa dignité.

Stratégies :

- Conception et infrastructure : Passer d'un simple « abri » à un « foyer ». Intégrez des principes de conception qui permettent l'intimité, la sécurité et le confort.
- Matériaux et techniques locaux : Utiliser des matériaux durables d'origine locale qui résonnent avec l'esthétique culturelle, tout en assurant la longévité et le respect de l'environnement.
- Engagement communautaire : Impliquer les communautés locales dans les processus de prise de décision. Leur contribution permet de s'assurer que les solutions de logement sont culturellement pertinentes et bénéfiques.
- Abordabilité : Donner la priorité à l'abordabilité sans compromettre la qualité. Mettre en place des programmes de financement ou des subventions, permettant à davantage de familles d'obtenir un logement digne.

Axe 3 : Un approvisionnement durable en eau potable

Importance : L'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental, qui sous-tend non seulement la santé, mais aussi le bien-être de la société et la productivité économique.

Stratégies :

- Développement de l'infrastructure : Construire et moderniser les systèmes d'approvisionnement en eau, y compris les réservoirs, les usines de traitement et les réseaux de distribution.
- Collecte de l'eau de pluie : Promouvoir et intégrer les systèmes de collecte de l'eau de pluie dans la conception des logements, en particulier dans les régions où l'eau est rare.
- Gestion communautaire de l'eau : Former les communautés locales à la gestion, à l'entretien et à la conservation de l'eau. Leur implication est un gage de pérennité et d'appropriation locale.

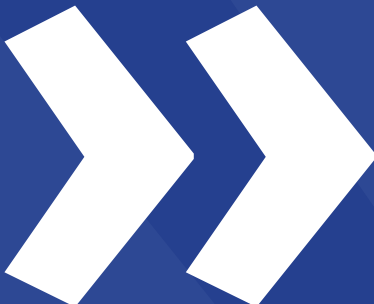
- Surveillance de la qualité : Surveiller régulièrement la qualité de l'eau, en vous assurant qu'elle respecte les normes sanitaires. S'attaquer rapidement aux contaminants pour protéger la santé publique.

Axe 4 : Un approvisionnement durable en eau potable

Importance : Un assainissement adéquat est directement lié à la santé publique. Le manque d'installations sanitaires ou l'insuffisance des systèmes d'égouts exacerbe la propagation des maladies.

Stratégies :

- Installations sanitaires universelles : Veiller à ce que chaque ménage ait accès à une installation sanitaire de base, des toilettes à chasse d'eau aux solutions compostables, en fonction de la région et des ressources.
- Infrastructure de traitement des déchets : Développer des stations d'épuration des eaux usées, en veillant à ce que les déchets soient traités de manière adéquate avant leur rejet, protégeant ainsi la santé humaine et environnementale.
- Campagnes de sensibilisation du public : Mener des campagnes sur les pratiques d'hygiène, en éduquant les citoyens sur l'importance de l'assainissement et son lien avec la santé.
- Réglementation et conformité : Mettre en œuvre et appliquer strictement les réglementations en matière d'assainissement. Encourager la conformité et sanctionner les violations afin d'inculquer une culture de l'assainissement.



Un logement digne, de l'eau potable et un assainissement adéquat ne sont pas de simples commodités, mais des droits humains essentiels. En réalignant les stratégies de développement autour de ces trois axes, nous pouvons ouvrir la voie non seulement à des ménages en meilleure santé, mais aussi à des communautés robustes, résilientes et prospères. L'interaction de ces éléments crée un milieu de vie holistique qui donne la priorité à la dignité humaine, à la santé et au bien-être.

La République démocratique du Congo (RDC), avec ses vastes ressources naturelles et ses écosystèmes diversifiés, joue un rôle central dans la gestion de l'environnement mondial. Alors que le monde est aux prises avec des crises écologiques, l'engagement de la RDC en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement devient de plus en plus crucial. A cet effet, nous proposons les voies menant à une telle entreprise, structurée autour de six axes significatifs.

Axe 5 : Utilisation durable des ressources naturelles

Importance : La RDC est dotée d'une multitude de ressources naturelles, des minéraux aux forêts denses. L'exploitation durable est la clé du progrès économique sans dégrader ces atouts.

Stratégies :

- Mettre en œuvre l'exploitation minière contrôlée : Adopter des pratiques minières moins invasives et moins dommageables pour l'environnement.
- Promouvoir la foresterie durable : Mettre l'accent sur l'exploitation forestière sélective et le boisement, en veillant à ce que les forêts restent dynamiques et productives.
- Engagement communautaire : Impliquer les communautés locales dans la gestion des ressources, en veillant à leur bien-être et à la conservation des ressources.

Axe 6 : Protection de l'atmosphère

Importance : Une atmosphère saine est vitale pour la santé globale de la planète, affectant le climat, la qualité de l'air et la biodiversité.

Stratégies :

- Transition vers l'énergie propre : Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.
- Réduire la déforestation : Les forêts étant d'importants puits de carbone, leur conservation sera extrêmement bénéfique pour la santé de l'atmosphère.
- Promouvoir les transports publics : Réduire les émissions des véhicules en améliorant l'infrastructure et l'efficacité des transports publics.

Axe 7 : Réduire les émissions de gaz responsables du réchauffement de la planète et du changement climatique

Importance : Le changement climatique étant une menace imminente, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est primordiale.

- Renforcer les réglementations environnementales : Établir des lignes directrices et des limites claires pour les industries en ce qui concerne les émissions.
- Initiatives de séquestration du carbone : Entreprendre des projets visant à capter et à stocker le dioxyde de carbone atmosphérique.
- Promouvoir les technologies vertes : Inciter les industries à adopter des technologies qui réduisent l’empreinte carbone.

Axe 8 : Protection de l’atmosphère

Importance : La RDC, avec ses vastes réseaux fluviaux, joue un rôle crucial dans la préservation des réserves mondiales d’eau douce.

Stratégies :

- Mettre en œuvre une irrigation efficace : Promouvoir des méthodes telles que l’irrigation goutte à goutte qui réduit le gaspillage d’eau.
- Protéger les écosystèmes aquatiques : Réglementer les activités nuisibles à la vie aquatique, comme la surpêche ou l’élimination des déchets nuisibles.
- Promouvoir la conservation de l’eau : Lancer des campagnes publiques soulignant l’importance de la conservation de l’eau.

Axe 9 : Protection de la lithosphère

Importance : La croûte terrestre est cruciale pour ses écosystèmes, son agriculture et ses établissements humains.

Stratégies :

- Réglementer l’utilisation des terres : Contrôler l’étalement urbain et assurer des pratiques agricoles durables.
- Atténuer l’érosion des sols : Mettre en œuvre des mesures telles que le boisement et le labour des courbes de niveau pour réduire la perte de sol.

- Gestion des déchets : Assurer l'élimination appropriée des déchets afin de prévenir la pollution des sols.

Axe 10 : Gestion des aires protégées

Signification : Les aires protégées protègent la biodiversité et offrent un refuge à de nombreuses espèces menacées.

Stratégies :

- Élargir les aires protégées : Augmenter l'étendue des parcs nationaux et des réserves fauniques.
- Stimuler l'écotourisme : Promouvoir un tourisme durable qui génère des revenus sans endommager les écosystèmes.
- Impliquer les communautés autochtones : Intégrer les connaissances et les pratiques autochtones dans la gestion des aires protégées.

On ne saurait trop insister sur l'importance écologique de la RDC. En adoptant les principes énoncés dans ces axes, le pays peut non seulement assurer sa prospérité, mais aussi contribuer de manière significative au bien-être environnemental mondial. Le chemin vers le développement durable est complexe, mais avec de l'engagement et de la collaboration, la RDC peut être un phare de la gérance écologique au cœur de l'Afrique.

Axe 11 : Trois Villes franches industrielles (VFI) comme pôles multiservices de croissance : Moanda-Kisangani-Kasumbalesa ou le « Triangle du développement national accéléré »

Les « Villes Franches Industrielles » seront des lieux de déploiement des politiques économiques et des systèmes administratifs spéciaux, conjuguant avantages fiscaux et exemptions douanières, pour stimuler les exportations, la création massive d'emplois et la croissance (via les investissements étrangers et l'introduction de nouvelles technologies). Il sera donc question notamment :

- De la simplification des procédures administratives tant pour la création d'entreprise et la réalisation des investissements que pour la phase d'exploitation ;
- Du régime d'importation en franchise de droit pour les biens intermédiaires utiles à la production des biens à exporter ;
- De très larges exonérations fiscales pour les entreprises et pour ses salariés expatriés, et dans certains cas, des assouplissements de la législation du travail seront prévus ;

- Des aménagements ad hoc : espaces industriels viabilisés avec eau, électricité, télécommunications et des bâtiments industriels et de bonnes liaisons pour le transport ;
- Des tarifs préférentiels sur les intrants et le fret, des exonérations des taxes à l'exportation, ainsi que des possibilités de crédit à condition favorable ;
- Des régimes assouplis de change, allant jusqu'à la liberté totale des mouvements de fonds et la non-obligation de rapatriement d'une partie des recettes en devises.

Les Villes Franches Industrielles ne seront pas de simples parcs industriels, mais des villes comprenant des zones résidentielles et commerciales, des équipements de loisirs et autres. De fait, un grand nombre d'activités qui se dérouleront dans ces VIFI ne seront pas directement destinées à l'exportation.

- **Infrastructures, investissement et développement des affaires dans le « Triangle du développement national accéléré »**

Le principal défi de ce projet concerne les infrastructures. Qu'il s'agisse de l'énergie, de la capacité routière, portuaire, aéroportuaire, de la mobilité fluviale ou lacustre, de la construction de ponts, de périmètres d'entrepôts et plates-formes logistiques, de parcs industriels, de zones spéciales de pêche et de sites touristiques ou de ressources humaines compétentes, des goulots d'étranglement variés du marché intérieur congolais maintiennent le taux de croissance de l'économie congolaise très loin en dessous de son potentiel.

Ces infrastructures, en tant que biens intermédiaires qui facilitent les échanges, réduisent les coûts de production des entreprises et améliorent la productivité globale des facteurs, en générant notamment des externalités spatiales incitatrices, permettent l'élargissement du marché intérieur, et sont à l'origine de dynamiques régionales et rurales de croissance.

Financer des chantiers pharaoniques décisifs dédiés à ces biens collectifs mixtes à la base de l'activité productive est donc à la fois une responsabilité majeure d'Etat et une priorité nationale qui ne doit tolérer ni procrastination ni tergiversation.

L'énergie cathartique pour atteindre une trajectoire de croissance économique nationale optimale proviendra de ces investissements, à entreprendre autour de trois pôles de développement accéléré que constitue le « Triangle MKK : Moanda-Kisangani-Kasumbalesa ». C'est-à-dire : les trois grandes portes d'entrées et sorties de l'économie nationale.

- **Réduire la distance dans les flux d'échange et construire le marché national**

Une des principales clés de l'accélération de la croissance de l'économie nationale est précisément la fin de la tyrannie de la distance ou, plus généralement, l'affaiblissement de l'impact de l'éloignement entre provinces sur le commerce national.

Par Kisangani, aux encablures de l'océan indien, l'économie nationale doit s'ouvrir aux opportunités d'importation d'équipements, du savoir-faire des mondes asiatique, indien et arabo-musulman, mais aussi d'exportation des produits agroalimentaires et miniers congolais vers l'Afrique du rift et de la vallée du Nil, de la Tanzanie à l'Egypte. Par Kasumbalesa, l'économie nationale devra s'ouvrir aux opportunités d'affaires que représente l'important et dynamique bassin économique de l'Afrique australe. Par Moanda, seul territoire maritime du pays, l'économie nationale doit pouvoir tirer un maximum profit de son ouverture vers les Amériques, l'Occident et l'Afrique de l'Ouest.

Cette tripolarisation des zones économiques motrices vise, en fait, l'ancrage d'une géographie polycentrique des flux. Aujourd'hui, entre Moanda-Kisangani, il faut 51 heures pour parcourir les 3.102,1 km, notamment via la Nationale 1. Il faut 48 heures pour faire Moanda-Kasumbalesa, sur une distance d'environ 2.974,8 km, via la Nationale 39 et la Nationale 1. Kasumbalesa-Kisangani, c'est plus de 33 heures d'un parcours long de près de 2.124,1 km, via la Nationale 31.

Depuis 1960, l'économie nationale est en perpétuel processus de déstructuration. La restructuration décisive que nous voulons engager partira de la géographie économique ou des théories spatiales, car l'économie nationale se caractérise par un marché d'import-export de loin plus important que le marché intérieur, lequel est fait des grands espaces vides qui s'opposent à des espaces d'activités polarisés.

Les polarités circonscrites, formant le triangle du redressement national, devront chacune héberger des entreprises et industries motrices, qui agiront sur l'ensemble de l'économie, en participant décisivement au produit global, et en induisant dans leur environnement le supplément de produit qu'elles devront apporter en tant principales ouvertures de débouchés pour le marché national. Plus précisément, c'est autour de ces entreprises et industries motrices que vont se créer des pôles de redressement économique national.

La perspective de la nouvelle grammaire de l'État territorial congolais doit exorciser, dès l'an 2030, la segmentation des réseaux de communication et sa ségrégation spatiale occurrente, en partant d'un principe : 30 heures au grand maximum pour que

les hommes et les marchandises puissent atteindre Kisangani à partir de Kasumbalesa, Kisangani à partir de Moanda, Kasumbalesa à partir de Moanda, et vice-versa.

Un effort particulier sera engagé pour que les VIFI puissent rapidement acquérir une capacité économique susceptible d'entraîner la formation d'autres entreprises et industries, de stimuler d'autres productions, tout le long du triangle. C'est à l'aune de ces effets d'entraînement qu'une croissance créatrice d'emplois et de richesses va se diffuser dans la société, au travers des relations économiques tissées par les Villes Franches Industrielles. D'où l'urgence des investissements dans les infrastructures routières, pour réduire l'impact négatif de la distance sur les échanges commerciaux, notamment les flux d'échanges entre les trois pôles.

Faut-il encore rappeler l'existence de fortes corrélations entre distance et flux commerciaux ? Faut-il aussi rappeler que les différentes variables de mobilité des hommes et des biens (le nombre des déplacements, la distance parcourue, le temps moyen passé à se déplacer et l'usage comparé des différents modes de transport, qui permet d'estimer la dépense énergétique et financière associée aux déplacements), constituent un formidable levier pour la promotion d'un tissu dense d'entreprises de tout type et d'envergure nationale, capables de mener leurs activités à l'échelle du pays, de la sous-région, du continent et même, pourquoi pas, à l'international? Aujourd'hui, l'économie congolaise se paralyse par des coûts prohibitifs de transfert et de transport des biens et des services, mais aussi des personnes et des connaissances entre différents coins du territoire national.

Ces frontières économiques internes exercent des impacts négatifs sur les flux bilatéraux d'échange entre provinces. Dans un tel contexte, la diffusion du développement économique ne peut être ni contagieuse ni uniforme. Ce constat invite à voir dans la géographie économique un déterminant important de la dynamisation des échanges économiques endogènes.

Or la spécificité du territoire congolais réside dans les dotations différentielles en facteurs immobiles de production économique, qui sont susceptibles de coaliser des différences économiques, industrielles et climatiques marquantes au sein de l'espace économique national et, par conséquent, justifier la raison d'être d'un commerce interterritorial dynamique.

L'entreprise mérite d'être soulignée car la géographie économique, en dépit de son importance dans les mécanismes de croissance, est une dimension relativement peu considérée dans la planification économique en RDC.

Le « Triangle MKK », au-delà d'être caractéristique de la volonté d'insertion de la dimension géographique de l'économie dans la

planification du « Bien-Vivre-Ensemble », est un schéma conceptuel qui a comme objectifs :

- définir les orientations stratégiques de chaque province en matière d'infrastructures économiques et industrielles ;
- coordonner les actions des acteurs économiques territoriaux, et optimiser les dynamiques distinctes des bassins d'activité et d'emploi dans chaque province et dans chaque territoire du pays.

Ce schéma est central puisqu'il permettra d'éviter le saupoudrage habituel des ressources, qui ne permet nullement d'atteindre la masse critique nécessaire afin que les activités à promouvoir atteignent un niveau d'efficacité, donc de compétitivité, suffisant à l'échelle nationale.





Pilier 9

Sécurité sociale, bien-vivre ensemble congolais et nouvelle jeunesse congolaise

Objectif général : doter la République Démocratique du Congo d'un potentiel humain de qualité. Pour atteindre le but visé ci-dessus, un « Plan Nouvelle Famille Congolaise » sera mis en place. Et dans le cadre dudit « Plan », les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis et mis en œuvre :

- Mise sur pied de la Loi portant « Devoir de Vie Commune Légale ». Une Loi pour sécuriser les mères célibataires, protéger les enfants nés hors mariage et ainsi, promouvoir la parenté responsable ;
- Eradiquer endéans 5 ans toutes les Maladies Tropicales Négligées, améliorer l'état de santé de la population en général notamment en santé de la reproduction ;
- Réduire du tiers en 5 ans la morbidité et la mortalité en général et celles des mères et des enfants en particulier ;
- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle notamment en milieu rural, et assurer une formation des femmes leur permettant un plein épanouissement et une participation à tous les aspects économique, politique et culturel du « Bien-Vivre-Ensemble National » ;
- Décréter à partir du 25 décembre (Noël), comme étant aussi «La Semaine de la Famille et des Traditions du Congo». But: promouvoir le raffermissement des liens familiaux et la sauvegarde des us et coutumes de la sagesse traditionnelle congolaise. Du 25 décembre à la fin de l'année : on célèbre l'art culinaire congolais, on valorise la Haute coiffure congolaise, on vante les splendeurs de la musique folklorique congolaise ; on expose les merveilles de l'artisanat et de la création artistique du Congo, on expose et valorise la pharmacopée congolaise ; les médias, les films et les théâtres vantent, commémorent et glorifient nos héros historiques (intellectuels, politiques, sportifs, artistes, religieux, inventeurs, etc.) ;

- Remettre le mariage à l'honneur en fixant notamment des « Règles et Rituels Communs » du mariage coutumier ;
- Créer un « Comité National d'Éthique Funéraire » (CNEF), avec comme première mission : élaborer un rite funéraire congolais unique.

Autres objectifs :

- Gérer la migration de la zone rurale vers la zone urbaine ainsi que l'étalement urbain ;
- Améliorer la disponibilité des données démographiques et l'intégration de la population dans des plans sectoriels et la stratégie du « Bien-Vivre-Ensemble national » ;
- Réduire les difficultés sociales et la pauvreté parmi les personnes âgées, les veufs, les personnes handicapées et d'autres personnes vulnérables ;
- Prendre à bras le corps en vue de leur éradication les difficultés sociales et la pauvreté parmi les personnes âgées, les veufs, les personnes handicapées, les orphelins et d'autres personnes vulnérables ;
- Réduire la mortalité infantile ainsi que la mortalité maternelle et la morbidité ;
- Restructurer la coordination parmi les structures d'Etat de service social pour s'assurer que des enjeux de population sont méthodiquement prises en charge ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de conception et de gestion des politiques et programmes de population ; etc.

Axe 1 : Document National de Diagnostic Populationnel (DNDP)

Tous les ans, un mois avant la présentation du Budget de la République devant le parlement, le gouvernement doit présenter à la nation un « Document National de Diagnostic Populationnel », qui dresse un état des lieux démographique afin que l'action gouvernementale dispose des indications ad hoc pour être une planification directrice nationale stratégique.

Le DNDP devra consigner le portrait le plus complet possible de ce que la RDC a été tout le long de l'année échue : l'état de la population, de l'environnement, de ses quartiers, ses villages, ses territoires, ses provinces et ses zones agricoles, de son économie, de sa gouvernance, mais aussi l'état de ses atouts et des grands enjeux auxquels elle doit faire face. Bref, en décrivant clairement la situation du pays, avec ses

forces et ses faiblesses, ce document établit les assises sur lesquelles déterminer les besoins de la société congolaise en santé, en formation, en équipement, en zones à bâtir ou à urbaniser...

La démarche DNDP est pensée dans le but de doter la nouvelle gouvernance du pays d'une vision stratégique, qui inspirera le développement de la société année après année. Ci-après les rubriques non exhaustives du DNDP :

- Population projetée selon les scénarios de référence, faible et forte ;
- Évolution attendue de la population ;
- Revenus des familles ;
- Nombre de personnes analphabètes en RDC ;
- Secteurs professionnels avec le plus d'étrangers en pourcentage de population totale ;
- Répartition des ménages par tranches de revenu ;
- Vue globale des réseaux congolais de la santé et des services sociaux;
- Type de diplôme, population âgée de 25 ans et plus ;
- Tableau Comparatif des taux par 100 000 habitants pour les infractions criminelles ;
- Tableau des Investissements par secteurs d'activité économique ;
- Nombre d'emplois créés et à créer par province ;
- Nombre d'Entreprises et d'emplois par province et par secteurs d'activité, etc.

Objectifs :

- Avoir une meilleure connaissance de la population (son nombre, ses problèmes, ses atouts et ses attentes) ;
- Avoir un outil de réflexion neutre et concret sur lequel s'appuyer pour élaborer une planification directrice stratégique ;
- Investir dans des actions répondant aux besoins et attentes réels de la population.

En dressant ainsi un état des lieux de la situation démographique et en confrontant cette réalité avec les objectifs de la politique de redressement décisif, le DNDP vise à montrer le degré d'adéquation entre les objectifs que la nation doit impérativement poursuivre et l'observation du réel. Il sera pour cela composé de deux parties.

Dans la première, il sera question d'appréhender les dynamiques démographiques dans l'espace, d'identifier les provinces dynamiques, celles qui le sont moins, et de tenter d'en saisir les logiques spatiales.

Dans la seconde, il s'agira de voir les défis que semblent poser les perspectives d'évolution de la population au regard des structures par âge.

Le défi sera de comprendre ce que ces dynamiques signifieront, à terme, en matière des nouvelles réalités socio-économiques à inventer et à déployer.

Au-delà, il s'agira d'apprécier les implications que cela sous-entend par rapport aux besoins en termes d'équipements publics, de services de proximité, et d'offre commerciale et industrielle.

Axe 2 : Nouvelle Jeunesse Congolaise : pourquoi et comment ?

La Nouvelle Jeunesse Congolaise, c'est d'abord et avant une ambition: faire du Congo une société de savants et d'inventeurs audacieux, une nation d'innovateurs et de vaillants guerriers du travail, une patrie de capitaines d'industries et d'entrepreneurs hors pair, un pays de stars culturelles planétaires, et une terre de champions sportifs.

Le concept repose sur 5 objectifs stratégiques, à savoir :

1. Promouvoir des saines habitudes de vie, des modes de vie professionnellement actifs, dans des environnements d'existence intelligibles, vertueux, salubres et sécurisés ;
2. Forger un environnement éducatif et formatif favorisant la persévérance scolaire, la passion des savoirs et de la recherche fondamentale ainsi que l'obsession de l'apprentissage ;
3. Façonner une jeunesse engagée en faveur de la culture, et déterminée à mettre en valeur son potentiel de créativité artistique ;
4. Créer un environnement national où chaque jeune se dise qualifié pour un métier, compétent pour un travail, expert pour une activité ou spécialiste d'une pratique ;
5. Bâtir une économie axée sur l'employabilité optimale des jeunes et le soutien massif à leur désir d'entrepreneuriat.

- **Pourquoi « Nouvelle Jeunesse Congolaise » ?**

La République Démocratique du Congo est un pays très jeune. L'âge moyen est de 21,7 ans. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent 60% de la population congolaise.

Avec une estimation de croissance démographique annuelle allant de 2,6 à 3,1%, la population devrait atteindre 85 millions en 2020, et bien plus de 100 millions en 2030.

Aujourd'hui, outre le fait que l'accès et la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, ainsi que la formation technique soient faibles, il y a plus de 7,3 millions d'enfants non-scolarisés âgés de 5 à 17 ans.

L'inactivité est plus forte en milieu urbain, où plus d'une personne sur deux est inactive (53,1%). À Kinshasa, les inactifs représentent près de 5 millions de personnes. 59,1% d'entre eux sont de la tranche d'âge 15-24 ans.

En milieu rural, ce taux est d'environ une personne sur trois (36,4%). La principale raison d'inactivité est la scolarité, concernant évidemment les plus jeunes inactifs.

Sur l'ensemble du pays, les jeunes entre 10 et 24 ans représentent 44,1% de la population en âge de travailler. Parmi eux, environ 24 millions sont des inactifs. 21,3% de ces inactifs estiment ne pas avoir besoin de travailler, tandis que 26,8% ne sont pas en âge de travailler. Les 30,2% restant ont choisi de ne pas travailler pour des raisons de découragement ou de désespérance.

De manière générale, le taux de chômage tournerait autour de 80 % de la population active (15 à 64 ans), abstraction faite des travailleurs informels et des exploitants agricoles familiaux. Le même taux de pauvreté, dans les milieux ruraux, avoisinerait les 75 %.

Cette jeunesse abondante mais désœuvrée et désespérée, et cette population majoritairement sans travail et pauvre, constituent une véritable bombe à retardement. Il devient, dès lors, urgent d'arrêter des politiques appropriées, qui permettent d'occuper professionnellement ces jeunes chômeurs et d'alléger le fardeau de la pauvreté générale de la population.

D'où ce concept « Jeunesse capable », dont la raison d'être est d'exorciser cette apocalypse sociale, notamment par le développement de l'entreprenariat et de l'activité économique des jeunes. Objectif : transformer cette jeunesse en moult opportunités de redressement décisif de la RDC. D'où le principal projet ci-contre :

- **Jeune Entrepreneur du Quartier (JEQ)**

Le JEQ est un dispositif en cinq volets pour accompagner la révolution éthique et comportementale dans la jeunesse congolaise. Il s'agit notamment :

- Du prêt à la Création d'Entreprise de Quartier (PCEQ) et un Prêt au lancement de l'Entreprise Collective et Solidaire de Quartier (Mutualité de Commerce, Mutualité de la petite entreprise industrielle ou Moziki de Commerce et d'entreprise industrielle). Ces deux prêts seront associés à l'accompagnement des créateurs d'entreprise ou des lanceurs des entreprises de quartier, par des intermédiaires ou encadreurs expérimentés (tuteur, parrain, association, FEC, COPEMECO, etc.) ;
- De la garantie d'Etat aux prêts bancaires. Cette garantie, pouvant aller jusqu'à 80% de la somme prêtée, permettra d'inciter l'octroi de crédits bancaires aux jeunes entreprise Quartier et aux Entreprises Collectives et Solidaires de Quartier ;
- De la création des « Zones Franches Commerciales et Industrielles de Commune » (ZOFRACIC) ;
- De la mise sur pied de l'« Office National d'Aide aux Jeunes Entrepreneurs » (ONAJE) ;
- De la création du « Fonds Spécial d'Appui à la Jeunesse Entreprenante » (FOSAJE)

Les 4 objectifs stratégiques du concept « Nouvelle Jeunesse Congolaise »

1. Promouvoir des valeurs civiques, morales et éthiques en faisant des jeunes, des citoyens exemplaires.
2. Aider les jeunes dans la formation des TIC en vue de l'émergence des vocations scientifiques et entrepreneuriales dans les différents aspects du numérique.
3. Créer un creuset d'échanges entre les jeunes pour leur implication active et décisive dans le processus d'industrialisation de l'économie nationale.
4. Renforcer les capacités managériales des jeunes en leur permettant d'exercer efficacement le contrôle citoyen des décisions publiques qui engagent leur avenir et le destin du pays.



Sécurité culturelle et sportive

Sans culture, la nation perd à la fois son âme et son arme économique. Car une nation est à la fois une culture construite par l'action économique et une culture construisant l'action économique.

La culture n'est pas seulement un liant historique, qui relie les individus d'aujourd'hui à ceux d'antan, en les installant inextricablement dans cette grande aventure humaine qu'on appelle nation.

La culture, c'est aussi et surtout la condition d'accès à l'intelligence et à la pensée inventive et productrice, hors de laquelle l'humanité convoite la bestialité.

Axe 1 : Etats-Généraux des traditions et coutumes du Congo

La culture, c'est enfin une arme redoutable contre la tentation du laisser-aller, du laisser-faire et du fatalisme. D'où l'urgence et la nécessité des Etats-Généraux des traditions et coutumes du Congo. Résultats attendus :

- Élaborer une « Encyclopédie des valeurs traditionnelles congolaises », et le biais de cet outil : pérenniser les savoirs anciens de chez nous et enseigner l'ancestralité congolaise;
- Dresser le répertoire des instruments traditionnels de musique, en vue de leur valorisation, leur modernisation, leur production en industrie et leur insertion dans la production musicale moderne ;
- Ecrire un « **Livre Général de l'Art Culinaire Congolais** », et créer un réseau des « Ecoles de Cuisine du Congo »;
- Sélectionner les styles de coiffure ancestrale et envisager un « **Festival de la Haute Coiffure Congolaise** » et des « **Restaurants gastronomiques congolais** » étoilés ;

- Mise en œuvre d'un « **Programme National de Sauvetage du Patrimoine Culturel Congolais** », dont la mission sera de récupérer, de protéger et de préserver les importantes collections d'art, d'artefacts, d'objets de musée, d'éléments architecturaux, de documents, de films, de photographies, d'enregistrements vidéo et sonores du passé congolais.

Au terme dudit programme, il sera créé un « **Conservatoire des Biens Culturels Congolais** », qui devra être équipé de laboratoires et disposer d'un réseau d'experts dont la tâche sera de procéder à la récupération incessante des objets culturels congolais dans le pays et à travers le monde, à la stabilisation et à la restauration des différents biens concernés, ainsi qu'à la formation de professionnels et d'étudiants Congolais aux métiers de la conservation des biens culturels.

Toutes les activités culturelles devront intégrer des réseaux qui s'entremêlent aux industries créatives reliées à une vaste gamme de professions, représentant une véritable galaxie.

Axe 2 : Les 7 grandes priorités culturelles de la nouvelle République Démocratique du Congo

1. Multiplier les équipements et favoriser le développement des « producteurs de culture » : plasticiens, musiciens ou compagnies théâtrales, etc. ;
2. Promouvoir l'éducation à la culture et à la créativité, depuis l'école primaire jusqu'au niveau de la formation professionnelle ;
3. Promouvoir les liens entre les créateurs d'une part, et les industriels et mécènes d'autre part, en faisant en sorte que ces différentes compétences se rencontrent au sein de « plates-formes créatives et productives » ;
4. Renforcer le marché intérieur pour les biens, services et personnes du secteur de la culture et de la création ;
5. Faire prendre conscience que la culture représente une force motrice pour le développement du tourisme ;
6. Faire prendre également conscience que la culture est un important outil de l'intégration sociale et de la cohésion nationale, et par-là permet de cimenter « un Congo inclusif » ;
7. Etablir une intelligence du secteur, afin de renseigner et d'accompagner les décideurs politiques.

Axe 3 : Créer une culture du livre et de la lecture en République Démocratique du Congo

Offrir au peuple les meilleures possibilités d'épanouissement personnel et collectif par le livre et la lecture est un devoir sacré de l'Etat.

Ainsi, pour créer une culture du livre et de la lecture, quatre objectifs et stratégies, toutes faisant partie intégrante d'un plan d'action triennal, sont prévus, à savoir :

- Favoriser le développement et le rayonnement des livres et des auteurs Congolais grâce à un soutien accru aux librairies, aux bibliothèques, aux entreprises d'édition ;
- Améliorer l'accès aux livres et favoriser la lecture dans des bibliothèques publiques et privées ;
- Accorder une place prédominante aux livres, et en particulier aux livres Congolais, ainsi qu'à la lecture à tous les niveaux d'enseignement ;
- Encourager les Congolaises et Congolais à intégrer davantage le livre et le plaisir de la lecture dans leurs activités quotidiennes ;
- Faire de l'accès au livre et à la lecture un engagement transversal et permanent au sein du gouvernement de la République ;
- Déterminer les possibilités pour les auteurs de contribuer à améliorer l'écriture à l'école, à familiariser les adultes suivant un cours d'alphabétisation avec l'écriture et à bâtir une société alphabète.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme gouvernemental pour appuyer la traduction d'œuvres littéraires dans les quatre principales langues du pays : lingala, swahili, kikongo, tshiluba ;
- Créer et offrir de nouveaux prix littéraires, et examiner la faisabilité d'une politique d'achat institutionnel du livre par le gouvernement ainsi que toutes les institutions et administrations de la République ;
- Veiller à ce que les organismes et événements pour la promotion des livres et de la lecture auprès du public ainsi que les bibliothèques publiques puissent offrir davantage d'activités faisant la promotion des auteurs et des œuvres.

Dans trois ans, faire une évaluation de l'impact de cette politique par rapport aux buts susmentionnés, et identifier les prochaines étapes pour continuer la mise en œuvre des objectifs de développement de la culture du livre et de la lecture.

Axe 4 : L'urgence de la relance des sports

C'est mettre en péril l'avenir du pays que de laisser la jeunesse Congolaise livrée à l'oisiveté des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, mais surtout à la débilisation par l'alcool, la drogue, la musique libertine, le culte du « Kuluna », la prostitution, l'errance...

L'objectif de cette « relance des sports » est de garantir à tous l'accès à la pratique d'une activité sportive. Cette politique va en priorité viser les jeunes. Mais à l'aune de la doctrine du « Bien-Vivre-Ensemble Congolais », il sera entrepris une politique de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport afin de permettre l'accès de tous à la pratique sportive, aussi bien dans nos quartiers qu'en entreprises.

Les mesures relatives à la relance des sports sont classées par thématique :

- mesures immédiates ;
- mieux comprendre la place du sport en République Démocratique du Congo ;
- développer le sport pour tous en soutenant le mouvement sportif ;
- accélérer le développement du sport santé ;
- accélérer le développement du sport en entreprise ;
- soutenir le sport au niveau local ;
- développer l'innovation dans le sport ;
- soutenir et mieux réguler le sport professionnel ;
- développer l'industrie nationale des équipements, matériels et accessoires sportifs.

Le sport, élevé ici au rang de priorité nationale, se traduit en un programme de reviviscence de la société congolaise, par le biais d'une offre d'activités sportives adaptées aux différents publics, à travers les projets ci-contre :

- L'« **Éveil Sportif Prés-scolaire** », pour les enfants de 3 à 7 ans, à travers des pratiques sportives non spécialisée, dans un souci d'épanouissement de l'enfant, par l'apprentissage précoce de la compétitivité, de la confrontation, le sens de défi, l'esprit de challenge et de la bataille conviviale ;
- Le projet « **Arts Martiaux et Sport Obligatoire à l'école** », pour les élèves de 8 à 18 ans (la règle de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) uniforme, s'étendant du primaire au secondaire, et aussi l'adoption du principe des associations sportives à l'école, proposant des activités sportives après les heures de cours;
- Le « **Sport Semi-professionnel Obligatoire** » à l'université;
- Le développement, la professionnalisation et la promotion des sports traditionnels : Libanda, Ngola, Nzango, libanda, etc. ;
- Le développement Le projet « Sport associatif » : en faire un facteur de solidarité, de citoyenneté et de cohésion sociale, par la ritualisation des rencontres et échanges, qu'ils soient intergénérationnels ou intercommunautaires ; dans le but civique de favoriser la mixité sociale et de développer la notion de « Bien-Vivre-Ensemble » par le sport ;
- Pour l'élite et l'excellence, la création d'un centre omnisports à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province. Ces centres devront héberger des disciplines les plus pratiquées en RDC, et possédant aussi un espace forme, salles de musculation et de gym, salle de conférence, des dortoirs, des espaces dédiés à la restauration et à des boutiques de sport, etc. ;
- Le lancement du programme de sensibilisation au « **sport-santé en famille** », au « **sport-social de quartier** » et au « **sport-vitalité en entreprise** ». Il est ici question de répondre aux enjeux de santé publique que représente le maintien d'une activité physique régulière, quels que soient l'âge, le milieu, les ressources ou la condition physique de ses pratiquants ;
- La mise sur pied d'un « **Plan national de formation et de recyclage des acteurs du sport** », pour renforcer les compétences en sport : coachs, animateurs sportifs scolaires et académiques, arbitres, commissaires de course, gestionnaires des sports...;
- Le soutien de l'Etat à l'économie du sport, et la promotion des entreprises et des industries des vêtements, « équipements, matériels et accessoires du sport ainsi que des équipements sportifs, en pariant sur la production de richesses à partir des biens et des services liés aux sports ;

- Lancement du programme d'insertion professionnelle des jeunes par le sport. Accompagner les jeunes à partir de 14 ans avec un programme qui les aide dans leur orientation et dans la construction de leur projet professionnel, tout en leur apportant des valeurs humaines et professionnelles par les sports.

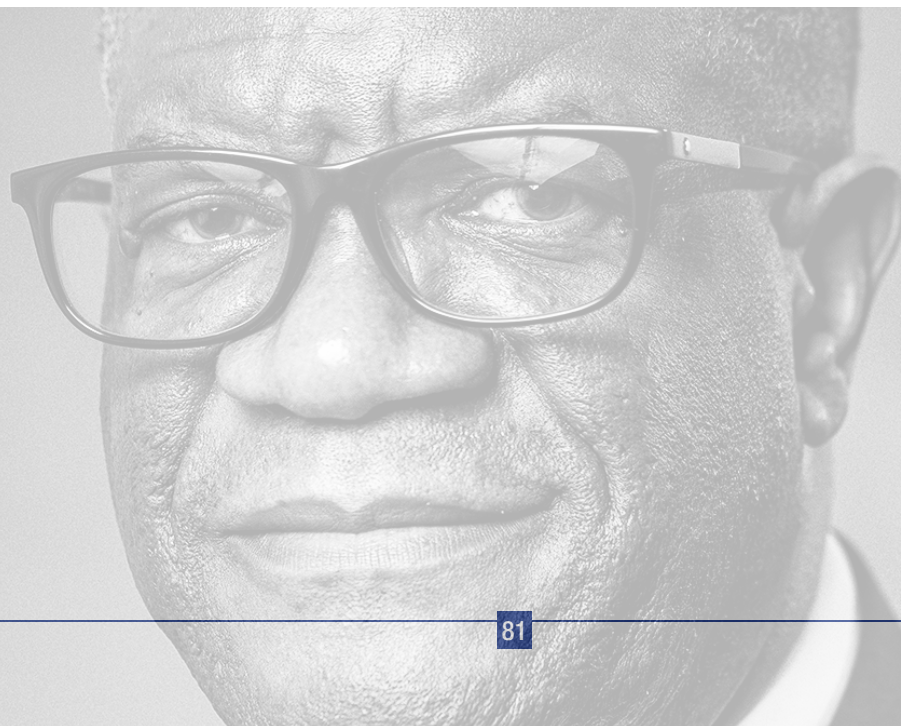
Axe 3 : Faire du 30 octobre une journée nationale du sport et de la culture

Tout le monde semble avoir pris conscience que le manque de mouvement et l'isolement social sont des aspects négatifs de notre temps. Ainsi, la relance des activités sportives est une réponse bien à propos à un besoin de plus en plus croissant d'activité physique ressenti par les jeunes enfants, les scolaires, les adultes et même les seniors.

C'est dans ce cadre que s'insère la nécessité de faire de chaque 30 octobre une journée nationale consacrée au sport et à la culture. Un jour férié durant lequel le sport serait roi, dans des stades, dans la rue, à la télévision, à la radio, en famille, etc. Le 30 octobre sera aussi une journée de culture, par le biais de concerts populaires de rue, de festivals, de pièces de théâtre, d'expositions d'art, de spectacles, etc.

Pourquoi le 30 octobre ? En souvenir du « combat du siècle » entre Mohammed Ali et George Foreman, qui s'est tenu à Kinshasa, le 30 octobre 1974.

N.B. Cette relance des sports offices de ciment de l'excellence du sport de haut niveau. Le soutien de l'Etat aux sports de haut niveau sera à la fois plus sélectif, plus décisif, plus massif et mieux coordonné.





Sécurité des journalistes et du journalisme

La presse congolaise est en danger de disparition. Tous les indicateurs, tous les rapports publiés ces dernières années et tous les acteurs de la profession le confirment : la presse congolaise connaît une crise profonde aux effets désormais cumulatifs.

Érosion continue du lectorat, déclin prolongé de la diffusion, réduction régulière du nombre de points de vente, diminution sensible du chiffre d'affaires des ventes, transfert significatif des recettes publicitaires vers d'autres supports dans un contexte de crise économique et de fragmentation de l'offre médiatique..., l'écosystème de la presse congolaise est engagé dans une spirale plus que préoccupante.

Cette situation a favorisé l'explosion d'une nouvelle forme de journalisme, le journalisme citoyen ou engagé, avec toutes ses conséquences néfastes, vu qu'il n'existe quasiment aucune réglementation sur le numérique en République Démocratique du Congo. Il n'y a aucune démarcation entre le journaliste et la foule des communicateurs. Au contraire, le journaliste s'abaisse au niveau du communicateur non spécialisé qui vend par l'information ou la désinformation, en oubliant son devoir d'informer la société qui est, finalement, l'essence même de sa mission appelée à servir l'intérêt général.

Le journaliste, devenu chasseurs de « like » et de « followers », s'éloigne de plus en plus des règles déontologiques et de la morale publique qui devaient le différencier des communicateurs particuliers et sensationnalistes. Les dérives au sein de la presse accélèrent le délitement de la sphère médiatique colonisée par des travailleurs non-initiés à la pratique du métier.

Les cinq dernières années font même ressortir la crainte de la disparition des médias classiques et professionnels congolais, avec la concurrence de l'internet, des médias internationaux ayant pignon sur rue dans le microcosme médiatique national (RFI, BBC, VOA, RTBF, JEUNE AFRIQUE, etc.) et l'invasion des fournisseurs des produits médiatiques (Canal+, Startimes, etc.).

Axe 1 : Réformes structurelles de base pour la presse congolaise

- Une Loi portant abonnement d'Etat pour la Presse Nationale. Compte tenu des graves limites du modèle économique actuel du fonctionnement de la presse en RDC et le besoin d'une réflexion stratégique d'ensemble sur ses missions et ses ressources, l'Etat doit s'engager, à tout prix, à travers des abonnements institutionnels, à faire accroître les recettes commerciales de la presse, à améliorer les indicateurs de rentabilité économique de la production médiatique nationale, et à participer à la modernisation de l'outil de production technique des organes de presse du pays.
- Un nouveau périmètre économique pour la presse. Il sera constitué des nouveaux « business models », dont la mission consistera à développer la valeur de la presse nationale autour de produits qui dépassent l'offre médiatique classique, pour ouvrir un champ économique plus vaste que celui du métier de base de la presse.
- Diversification par l'enseignement à distance (radio ou Télé école & pages école comme rubrique de formation à distance), en partenariat avec les institutions de formation. À considérer comme prélude à la constitution des organes de presse structurés autour de l'information, de l'éducation et la formation professionnelle.
- La stratégie du « Bi-Presses ». Il s'agit de réorganiser les activités de presse autour d'une marque commerciale, sans laisser tomber l'information générale et le divertissement. Sur base d'une convention de financement, la marque distribue gratuitement le journal dans ses installations, en permettant à la fois un gros tirage et un prix de vente sensiblement réduit.
- Diversification du métier de la presse à travers le management des événements (colloques, symposiums, débats politiques et sociétaux, des conférences financières ou économiques, des événements sportifs, des manifestations foraines, des conférences internationales, etc.).
- Construire un environnement économique propice et spécifique aux activités des entreprises de presse.
- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers les « Magasins hors taxes pour la Presse » (Magasin de la Presse) et les imprimeries d'Etat. Les coûts d'impression deviennent des charges de plus en plus insoutenables pour la presse. En acceptant d'exploiter les rotatives d'Etat au prix de

l'aide directe du Gouvernement à la presse, les journaux se retrouveront soulagés d'un bon tiers de leurs coûts industriels incompressibles.

- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers un « **Protocole d'Allègement des Charges de Télécommunications pour la Presse** ». Un « Décret du Premier Ministre portant mesure d'allègement des charges de Télécommunications pour la Presse » sera nécessaire.
- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers l'appui du gouvernement à la distribution des journaux. Dans le cadre de la relance des activités postales, et pour limiter les coûts incompressibles de la presse, la Poste pourra prendre en charge la distribution matinale des journaux.
- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers un « **Régime d'Abattement Fiscal Particulier pour la Presse** ». Un « Décret du Premier Ministre portant abattement fiscal pour la Presse » devra être pris.
- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers une « **Convention des Tarifs Spéciaux de Transport pour la Presse** » (Bus-Taxi- Train-Avion-Bateau).
- Aide indirecte de l'Etat à la presse à travers une « **Plaque d'Immatriculation Presse** », dans le cadre d'un « Régime des privilèges, des immunités et des facilités en faveur des professionnels de média », du dédouanement à la circulation ». Bénéficiaires : Véhicules de service des organes de presse et véhicules automobiles des professionnels de média, en possession d'une carte de presse et justifiant d'une activité principale de deux ans comme journaliste professionnel.

Axe 2 : Une nouvelle économie de l'information pour sauver la presse nationale

Quelles nouvelles missions d'information et quelles caractéristiques économiques du bien informationnel pour jeter les bases de cette nouvelle économie de l'information ?

- Être la source principale d'information et d'édification des citoyens, et provoquer des débats érudits, axés sur les solutions salutaires pratiques aux nombreux problèmes qui endeuillent la vie nationale ;
- Se former aux techniques de gestion et de promotion de l'intelligence collective pour devenir l'instrument d'impulsion de cette culture ;

- Créer, développer et pérenniser des coopérations intellectuelles et éthiques supérieures entre les personnes, les institutions et les organisations en vue d'asseoir et de favoriser des interactions intellectuelles de qualité avec le cadre de vie et ses ressources naturelles ;
- Devenir spécialiste des problèmes de la société congolaise, de l'Afrique et du monde ;
- Se comporter en modèle de patriote, en tant que gendarme de l'état de la société et chien de garde de libertés ;
- Fonder la notoriété professionnelle sur l'intelligence remarquable des outputs médiatiques et une agilité rédactionnelle ou oratoire exceptionnelle ;
- Construire la célébrité sur base de la droiture du comportement et un engagement professionnel exemplaire au service du bien commun.
- Amener les responsables politiques, économiques, culturels et sociaux à faire dorénavant preuve de capacité de réflexion stratégique supérieure et exemplaire ;
- Contraindre les élites politiques et économiques à se distinguer en aptitude de mise en action des initiatives et des projets éclairés, clairvoyants, constructifs et patriotiques ;
- Pousser les gouvernants à être spécialement experts en problèmes et en développement socio-économique de la société. Qu'ils soient leaders parce qu'érudits. Qu'ils demeurent exemplaires sur le plan du respect des droits et des libertés.

S'interroger sur l'économie de la presse consiste à comprendre, d'une part, les mécanismes qui sous-tendent la production, les échanges et la distribution du bien informationnel ; et comprendre d'autre part, les modes d'appropriation de la valeur et analyser, notamment, les conséquences du financement sur la structure du secteur ou encore sur la nature des contenus.

Axe 3 : Des changements radicaux pour 2 objectifs majeurs :

1^{er} Objectif : dépénaliser les délits de presse pour renforcer le serment éthique du journaliste, optimaliser son devoir de responsabilité et permettre à la démocratie congolaise d'accéder à sa maturité.

2^{ème} Objectif : Le droit et la loi n'étant aucunement suffisants ni pour garantir une information fiable ni pour promouvoir l'excellence rédactionnelle, encore moins pour faire respecter l'éthique et la déontologie de la profession, il faut donc envisager la mise en place d'une instance d'autorégulation suffisamment fédératrice pour assurer l'autocontrôle inter-corporation, en toute responsabilité, dans la mesure où l'activité journalistique exige indépendance et liberté.

Axe 4 : Les 12 projets de la nouvelle ère de la liberté de presse en RDC :

- 1^{er} projet : droit d'auteur pour les œuvres journalistiques ;
- 2^{ème} projet : réglementer les messages publicitaires ;
- 3^{ème} projet : Dépénaliser les délits de presse ;
- 4^{ème} projet : Revoir le statut juridique des médias publics ;
- 5^{ème} projet : Réparer l'absence d'une véritable autorégulation et d'une disposition portant sécurisation des emplois journalistiques ;
- 6^{ème} projet : garantir l'effectivité de l'aide directe et indirecte de l'Etat aux médias ;
- 7^{ème} projet : adopter un régime fiscal spécial pour la presse ;
- 8^{ème} projet : mettre en place un mécanisme spécial de distribution des médias libres ;
- 9^{ème} projet : corriger les lacunes de la Loi liées à l'absence de formation continue des journalistes et professionnels des médias par l'Etat ;
- 10^{ème} projet : Réglementer le fonctionnement des médias confessionnels, associatifs et communautaires ;
- 11^{ème} projet : promouvoir les médias scolaires ainsi que l'éducation par les médias
- 12^{ème} projet : réglementer les médias électroniques.



Sécurité diplomatique, environnementale et touristique

Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité diplomatique constitue l'un des enjeux fondamentaux du tourisme de demain. Ainsi, l'environnement devient à la fois un avantage touristique comparatif décisif et une matrice diplomatique attractive pour ramener dans l'économie nationale davantage d'investissements directs étrangers.

Axe 1 : Une diplomatie du co-développement

Une diplomatie du co-développement est une diplomatie au service de la co-production industrielle, du commerce gagnant-gagnant et des intérêts des entrepreneurs privés et publics congolais. Tel est l'enjeu de ce nouveau concept diplomatique.

Cette nouvelle perspective diplomatique introduit au cœur de la coopération le principe de réduction concertée des inégalités de développement et des écarts technologiques entre nations, et répond à un besoin de complémentarité économique et de constitution des réseaux coopératifs de production industrielle, où le transfert des savoir-faire sera la raison d'être de la relation diplomatique.

Au cœur du concept, une exigence : le partage de la chaîne de valeurs industrielles et d'échanges économiques équitables, où les entreprises patrimoniales des pays industrialisés délèguent des séquences de production de biens intermédiaires aux partenaires industriels de la République Démocratique du Congo. Cette externalisation partenariale de fragments de production intégrés dans une même chaîne de valeur est appelée à se réaliser de façon profitable pour les deux parties.

Les quatre idées indissociables de la diplomatie du co-développement:

1. Le développement coopératif d'une chaîne de valeur, pour que la coproduction industrielle génère une valeur ajoutée localement et accroisse la compétitivité du donneur d'ordres ;

2. La notion de partenariat solidaire pour un partage équitable de ces gains ;
3. L'ancrage des partenaires industriels congolais en tant que relais de compétitivité, et les commanditaires des pays industrialisés comme accélérateurs de la croissance industrielle de l'économie congolaise ;
4. Des investissements pérennes favorisant l'intégration économique par la production industrielle et un partage de la chaîne de valeur impliquant une planification à long terme, mise en œuvre conjointement, loin de toutes velléités « affairistes » à court terme.

Cette nouvelle perspective partenariale va induire l'impératif, pour l'économie congolaise, d'accélérer des progrès nécessaires afin de devenir un partenaire économiquement crédible et attractif, pour les entreprises industrielles internationales à forte capacité d'investissements.

Cette diplomatie du co-développement dont la raison d'être est l'« Economie partagée et la coproduction Industrielle » s'inspire des complémentarités industrielles initiées par le Japon dès les années 1960, avec la Corée du Sud, le Taïwan, Hong Kong et Singapour. Cette coopération, en vingt ans, avait ordonné le décollage économique de ces quatre « dragons asiatiques ».

Axe 2 : Construire une communauté de la coproduction industrielle francophone

Dans un monde où la concurrence économique s'exacerbe, les pays francophones du Nord et du Sud sont confrontés au défi de leur marginalisation respective. Le renouveau de la Francophonie passe par un « New Deal » qui fonde de nouvelles relations faites de plus de solidarité économique, de plus de proximité productive et de plus de complémentarités industrielles

Pour bâtir cette « Economie Francophone Partagée », le concept « diplomatie du co-développement » suggère que se constituent des réseaux d'entreprises francophones devant faire naître une communauté d'affaires ou d'industries des économies ayant la langue française en partage. La RDC veut en être l'expérience pilote, autour des axes ci-après :

- Accompagner la RDC à professionnaliser et à renforcer ses compétences scientifiques et technologiques, mais aussi ses capacités publiques de détection et d'évaluation des inventions pour les accompagner jusqu'à leur transfert vers les entreprises industrielles;
- Stimuler et intensifier les transferts des savoir-faire

industriels vers le monde socio-économique congolais ;

- Accélérer le transfert technologique vers les entreprises industrielles congolaises afin de renforcer notre potentiel d'innovation et la compétitivité de nos productions sur le marché international ;
- Dynamiser les Investissements Directs Etrangers Francophones en RDC, sous la forme de « joint-ventures francophones solidaires », avec prise de participation au capital des entreprises industrielles congolaises existantes ou à créer ;
- Aider la RDC à promouvoir l'esprit industriel, à oser la création d'entreprises industrielles innovantes et d'emplois hautement qualifiés, et pour cela, à optimiser les actions de formation et de sensibilisation des entrepreneurs et porteurs de projets congolais et africains afin qu'ils deviennent véritablement acteurs dynamiques de la production industrielle.

Les 10 objectifs stratégiques de la diplomatie du co-développement :

1. Accéder aux marchés régionaux et mondiaux porteurs ;
2. Accéder aux capitaux des différentes structures et réseaux financiers du monde ;
3. Accéder à la technologie et aux intelligences stratégiques de production industrielle ;
4. Accéder aux divers services de soutien économique et financier existant sur la place internationale ;
5. Accéder aux informations économiques, industrielles, financières et commerciales de qualité et aux formations de pointe dans tous les domaines ;
6. Entreprendre le rapprochement d'entreprises. Ce qui renvoie à la nécessité de la mise à disposition d'une banque de données sur l'économie mondiale. C'est-à-dire: informations réglementaires, listes d'opérateurs industriels et statistiques sur leurs productions respectives, informations par domaines d'activités, agenda des conférences économiques internationales...;
7. Accompagner les entreprises congolaises dans la conquête de marchés régionaux, africains et planétaires (Informations sur les salons et autres manifestations à caractère économique et commercial) ;

8. Mettre les entrepreneurs Congolais en relation d'affaires avec le monde extérieur et soutenir leur insertion dans des réseaux internationaux d'affaires (Encadrement au cours de leurs déplacements collectifs et individuels, et Promotion des produits et services de la RDC par la mise en œuvre d'opérations de communication et de diffusion de divers supports promotionnels réalisés par les organismes spécialisés et accueil dans les Ambassades de représentants professionnels pour l'organisation d'opérations de promotion ponctuelles) ;
9. Mettre en place, au niveau du Ministère, une structure de « Veille pour Intelligence d'affaires ». Objectif : instituer et optimiser les mécanismes d'alerte pour opportunités d'affaires profitables aux opérateurs congolais, rechercher des sources de financement complémentaires pour les investisseurs congolais, assurer aux cadres impliqués dans cette diplomatie une formation appropriée dans la connaissance des réalités de l'économie congolaise et celles du monde international des affaires, et leur armer en techniques du marketing et du management du commerce international.
10. Nouer des relations stratégiques de coproduction industrielle, filière par filière, reposant sur un partenariat international exemplaire et ambitieux, qui contribue au développement des capacités de production industrielle de l'économie congolaise, en aidant la RDC à devenir « pays en appropriation technologique accélérée ».

L'enjeu de cette nouvelle diplomatie est de dépasser le transfert technologique essentiellement matériel, lequel se limite en une simple importation des nouveaux matériels et des techniques qui y sont associées, pour s'engager dans un « Partage Solidaire des Processus Productifs (PSPP) ».

Axe 3 : Le Pacte écologique Congolais

La dégradation de l'environnement et le changement climatique constituent une menace existentielle grave, à laquelle la République Démocratique du Congo, l'Afrique et le monde sont confrontés.

Cette vision du « Pacte écologique Congolais » s'inscrit dans l'impérieuse nécessité d'orienter la nouvelle civilisation urbaine, l'exception architecturale congolaise, la rénovation foncière et la culture de production industrielle vers le respect et la sauvegarde de l'environnement.

Il s'agit, en réalité, d'un paradigme sociétal issu de notre ancestralité, bien qu'il introduise aujourd'hui des nouveaux aiguillages dans la manière de penser le rapport homme-nature.

Quoi qu'il en soit, comme cela était la règle dans nos pratiques sociétales ancestrales, chacune de dimensions des actes à poser doit être appréciée dans son rapport à l'écologie, laquelle définit les nouveaux enjeux mondiaux de l'accès aux ressources naturelles, et son corollaire, en cas de déficit de prudence écologique, à savoir : la mise en danger de l'écosystème local et planétaire. Autrement dit : la crise climatique.

Ci-après, les éléments-clés du « Pacte Ecologique Congolais »

- Systématisation à l'échelle nationale de l'éducation écologique et de l'enseignement axé sur les notions d'environnement dès l'école maternelle ;
- Vulgarisation du réflexe écologique à travers les différents outils de communication que sont : la musique, le théâtre, le sport, les divers médias, etc. ;
- Imposition et promotion du label « copéco » (Congo pays écologique) pour sensibiliser les décideurs politiques et les industriels du secteur privé par rapport aux textes régissant les études d'impact environnemental et sa prise en compte systématique aussi bien dans toutes les activités économiques et que dans des programmes et projets de Nouveau Bien-Vivre-Ensemble Congolais ;
- Dynamisation des actions d'éducation écologique en vue de limiter les pressions humaines sur les ressources ligneuses, facteurs importants de dégradation des terres, de rationaliser la gestion des ressources en énergies domestiques et d'assurer aux populations les plus pauvres un approvisionnement régulier en bois-énergie au moindre coût et de manière durable ;
- Elaboration du programme de restauration des écosystèmes dans des périphéries urbaines pour permettre aux populations de satisfaire leurs besoins en produits de la biodiversité (bois de cuisson, alimentation, pharmacopée, etc.) ;
- Mise sur pied un programme d'amélioration des conditions de vie des populations forestières par la valorisation économique des modes traditionnels de gestion des ressources naturelles, la revalorisation des savoir-faire locaux sur la nature et la gestion conservatoire de la biodiversité, mais également par une meilleure productivité des activités agricoles et rurales (apiculture, intensification agricole, embouche bovine, hydraulique rurale, cultures fourragères...);
- Mis en œuvre d'un programme communautaire des solutions alternatives à l'agriculture sur brûlis, en priorisant la valorisation

économique des produits issus de la biodiversité et en intensifiant des techniques agro-écologiques qui préservent la fertilité des sols ;

- Lancement d'une directive nationale relative au renforcement des «éco- réflexes » au quotidien, principalement la cogestion de la salubrité publique par le principe civique de s'auto-interdire de jeter quoi que ce soit par terre, enrayer l'invasion des sacs en plastique qui défigurent les paysages et menacent la fertilité des sols, la flore et la faune, et promouvoir une gestion plus saine des déchets ;
- Elaboration d'un « Schéma de Cohérence écologique nationale » en vue d'asseoir une culture commune de planification et d'aménagement du territoire, d'approche environnementale de l'urbanisme (principalement la prise en compte des eaux fluviales dans les documents de planification et d'urbanisme), de reconquête de la qualité de l'air en milieux urbains, de prévention des catastrophes naturelles, etc. ;
- Définition d'une directive nationale de travaux publics qui priorise, dans la construction des infrastructures (autoroutes, routes, ports, aéroports, stades, barrages, etc.), les études d'impact sur la nature, le respect des fonctionnalités écologiques qui permettent aux espèces végétales et fauniques sauvages d'accomplir leur cycle biologique, ainsi que le boisement et le reboisement permettant de compenser partiellement la déforestation induite par lesdits travaux ;
- Le renforcement du stock d'informations scientifiques viables en vue de s'équiper d'indicateurs d'impact et de performance mieux à même de jauger la dégradation des terres et de faciliter la prise des décisions concernant les actions à prévoir dans les zones à risques ou déjà touchées par la désertification ou la sécheresse ;
- L'engagement d'assurer la sécurité d'occupation des terres par un accès au foncier basé sur l'exigence de restauration du couvert végétal et le renforcement du rôle des médiateurs écologiques entre les scientifiques et les agriculteurs et d'éleveurs pour mieux diffuser la loi foncière et insérer les savoir-faire locaux dans une gestion contractuelle des ressources naturelles ;
- L'élaboration d'une cartographie des zones prioritaires nécessitant une protection particulière contre le phénomène érosif, la désertification, l'acidification des sols, les glissements de terrain ou d'autres menaces, ainsi qu'un inventaire des sites où les sols pourraient être contaminés par des substances dangereuses.

Axe 4 : Les atouts touristiques de la RDC : un rêve pour faire rêver

Le rêve, c'est faire de la République Démocratique du Congo, une destination touristique de référence, à travers le développement de nouveaux pôles intégrés et la requalification des sites existants.

L'aménagement des pôles touristiques intégrés prendra en compte les splendides divers sites naturels et culturels de l'arrière-pays, ainsi que la valorisation à but touristique de l'écosystème marin et côtier, constitué du parc marin des mangroves, de la façade marine longue de 40 km, jusqu'à la ville portuaire de Matadi. Ces périmètres héberge une biodiversité marine et terrestre exceptionnelle.

Cette stratégie qui vise à faire du tourisme un moteur de croissance, de génération de devises et d'emplois s'appuie sur trois axes :

- 1. Développement et redynamisation de l'offre du tourisme d'affaires et des « citytrip », à travers :**
2. Le développement des sites du tourisme d'affaires à Lualaba, à Matadi, à Kilomoto, à Kalemie, à Mbuji-Mayi, à Tshikapa, à Kisangani, etc. ;
3. Le réaménagement des Lacs Tanganyika, Kivu, Maï-Ndombe, des ports de Kisangani et de Mbandaka pour le développement du tourisme cynégétique et halieutique ;
4. Le développement du tourisme culturel et **des « citytrip » à Kinshasa, à Goma, à Bukavu, à Lubumbashi, à Kamba, etc. ;**
- 5. La mise en valeur d'une offre d'écotourisme** dans les forêts de la province de l'Equateur, ainsi que notamment : dans les 800 000 ha du Parc national des Kundelungu (à 180 km de Lubumbashi dans l'actuelle province du Haut-Katanga) ; dans les 1 173 000 ha du Parc national de l'Upemba, en plein cœur de l'actuelle province de Lualaba ; dans les 255 800 ha du Parc national de la Lomami, à cheval sur les provinces du Maniema, de la Tshopo et de la Lomami ; dans les 790 000 ha du « Parc national des Virunga », qui abrite la plus extraordinaire variété d'habitats naturels (biotopes) que l'on puisse trouver sur terre ; dans les 600 000 ha du Parc national de Kahuzi Biega, à 30 km au nord de Bukavu (province du Sud-Kivu) ; dans les 1 250 000 du Parc national de Garamba et ses domaines adjacents, situé dans la province du Haut-Uélé ; dans les 3,6 millions d'ha du Parc national de la Salonga, dans la cuvette centrale, au Sud de la province de Tshuapa et au Nord aussi bien de Maï-Ndombe que de Sankuru et Kasai ; dans les 1 000 000 ha du Parc national de la Maïko, situé dans la forêt de l'Ituri, entre les provinces du Nord-Kivu et du Maniema ; dans les 76 000 ha

du Parc Marin des Mangroves, situé à l'embouchure du fleuve Congo sur le territoire de Moanda, dans la province du Kongo-Central ; etc.

6. Le Développement de 5 zones touristiques intégrées autour de segments clairs (tourisme mémoriel, territoire-musée, tourisme culturel ou religieux, éco-tourisme, etc.) ;
 - À Ishango, à 15 km au Sud de l'équateur, en Territoire de Beni, au Nord Kivu, aux encablures du Parc National des Virunga. Village à réhabiliter, à restaurer et à reconstruire comme haut-lieu touristique de la naissance de l'esprit scientifique humain, parce que c'est-là qu'on a découvert, en 1950, les bâtons d'Ishango, qui sont la preuve que c'est l'homme noir qui a inventé les sciences mathématiques, 23.000 ans avant Jésus Christ. Par Ishango, la République Démocratique du Congo est bel et bien le berceau des sciences ;
 - En territoire d'Ango, entre Malengoya et Api, aux environs du village de Gilima, à 191 km de Buta et à 512 km de Kisangani, où il y a un site merveilleux de notre glorieuse ancestralité. On y trouve un vestige unique de la préhistoire africaine, baptisé le dallage mégalithique d'Api, protégé par Ordonnance du 10 mai 1950 signé par Gouverneur général du Congo. Ces blocs très bien taillés, magistralement juxtaposés, couvrant, selon les estimations établies en mars 1940 par le Commissaire de District, une superficie de 10 000 m² environ, sont, d'après plusieurs experts, les reliques insolites d'un chantier préhistorique de construction des pyramides, témoignant de notre ancestralité pharaonique ;



- Dans le Village de Kakulu, à quelques deux cents kilomètres de Kananga, dans les environs des Villages Kabemba et Konyi, dans le Kasai Central. Le village de Kakulu est à réhabiliter, à restaurer et à reconstruire comme haut-lieu touristique de notre ancestralité égyptienne, parce que c'est-là qu'on a découvert les quatre vases canopes représentant les quatre âmes d'Horus.
- Dans le village de Mulengo, non loin du Parc National de l'Upemba, à 300 km au sud de Kongolo, territoire natal du grand empire Luba, au confluent du Lualaba et du Kalumengongo. Cet endroit est à réhabiliter, à restaurer et à reconstruire comme haut-lieu touristique de notre ancestralité pharaonique, parce qu'on y a découvert une statuette datant vers le huitième siècle avant Jésus Christ, représentant Osiris, le dieu égyptien des morts qui redonne la vie.
- Vers Inkisi ou Kisantu, l'ancre du génie Kongo, à 130 km de Kinshasa, dans le Kongo Central, à 1 heure de route du centre de Kisantu, il y a la ville mythique de Zongo, située au cœur des forêts sacrées qui ceignent des chutes magiques. C'est le lieu où est né le Muntu, le premier être noir, selon la cosmogénèse Kongo, aux encablures des grottes de Lovo, de Mbafu, de Mvangi, entre Inkisi et Mbanza-Ngungu, dans cet ensemble qu'on appelait Nsundi, où on y trouve quelques marques de l'écriture méroïtique, sous la forme d'écritures rupestres.... On l'appelait Mahungu, ce tout premier être Kongo. Il était androgyne, à la fois homme et femme.

Inkisi serait donc le Jardin d'Eden Kongo, là où Nzambi-a-Pungu, notre Dieu tout puissant, a déposé le Nkisi du Muntu, le génie de l'être noir. Mais aussi, là où serait née « la rumba », avec Mahungu comme géniteur de cette œuvre patrimoniale.

Le territoire de Zongo serait donc à construire comme « Cité-musée », « territoire-artefact » ou ville mémorielle.

La République Démocratique du Congo dispose d'une marge de progrès et de développement considérable dans le secteur du tourisme. En effet, elle recèle d'atouts incomparables, de richesses naturelles, historiques, architecturales, patrimoniales et culturelles extraordinaires... Le tourisme est donc non seulement un énorme atout pour notre pays, mais aussi et surtout un formidable levier pour répondre aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et territoriaux.

Cette vision consacre la perception du tourisme sous l'angle d'une activité nationale fondée sur l'attractivité territoriale et la durabilité de ressources.



Voter pour MUKWEGE,

c'est s'engager pour trois fins :

La fin de la guerre,

La fin de la faim,

La fin des vices.

— Denis —
MUKWEGE
— Président —

Retrouvez l'actualité de la campagne sur
www.denismukwege2023.com
et sur nos réseaux sociaux